

SCoT Briançonnais



ANNEXES

Bilan de la concertation

L'ARGENTIERE-LA-BESSEE

Aménagement durable : le PADD présenté à la population



Parmi les objectifs du projet d'aménagement et de développement durables présenté à la population : atteindre une population de 2 900 habitants.

Le lundi soir dans la salle du foyer culturel, les élus de la commune présentaient le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en présence du cabinet Eurecat, avec les urbanistes Karine Cazettes et Serge Gertoux. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette présentation durant laquelle ils ont découvert la démarche du PLU, les principes de l'urbanisme en France, le diagnostic de la commune. Avec une démographie de 2400 habitants en 2014, une population vieillissante, principalement composée de familles (65,6 %) mais diversifiée, les enjeux sont le maintien et le renouvellement d'une population jeune avec des enfants et l'accueil de nouvelles personnes. En tenant compte de l'environnement naturel, du plan de prévention des risques (PPR), des nuisances, les trois grands objectifs du futur plan local d'urbanisme (PLU) sont de favoriser l'accueil et le maintien d'une population jeune, de dynamiser le tissu artisanal, industriel, agricole et de favoriser le développement et la diversification touristique ainsi que de protéger et valoriser la richesse patrimoniale bâtie et paysagère. Le PADD propose donc pour y arriver des objectifs chiffrés d'ici 15 à 20 ans, à savoir : atteindre une population de 2 900 habitants, de 500 de plus qu'aujourd'hui. Ce qui représente 250 logements et 100 lits supplémentaires touristiques (25 logements environ) soit environ +/- 50 logements dans le bâti existant et +/- 225 logements à créer. La commune doit donc ouvrir à l'urbanisation +/- 10 hectares. Les prochaines étapes du travail des élus consisteront à l'élaboration du zonage et du règlement ainsi que des outils associés. De long mois de travail s'annoncent avant la présentation du zonage à la population et l'enquête publique. Cette réunion a été suivie d'un débat avec les personnes présentes.

Après cette présentation, le maire de Montmaur, Georges Lebrun, a interrogé les intervenants sur « le double contrôle », par le syndicat mixte et la préfecture, auquel seraient désormais soumis les documents d'urbanisme. Le président Maurice Ricard a réagi : « Nous ne souhaitons pas intervenir en termes de contrôle, mais de conseil. » Et Pierre-Yves Lecordix, directeur départemental des territoires (DDT) a estimé quant à lui que le schéma de cohérence territoriale (Sct) de l'aire gapençaise est exécutoire depuis le 21 février 2014. Sept ans de travail ont été nécessaires pour la conception et l'approbation de ce document, dont les grandes lignes ont été présentées hier au conseil général devant de nombreux élus. « Le temps est venu de le mettre en œuvre », a expliqué Maurice Ricard, président du syndicat mixte. La directrice, Myriam Reynaud-Banus, a précisé en projection : « Le Sct est un projet de territoire à 20 ans. Il se mettra en œuvre de manière participative, c'est la volonté des élus. » Celle-ci a redit l'objectif de ce document : « Ne plus avoir un développement au fil de l'eau, mais une vision partagée. » Dans cette perspective, cinq défis ont été mis en avant : valoriser le cadre de vie, continuer à accueillir, améliorer les conditions de déplacements à l'échelle du territoire, continuer le développement éco-

Scot : « Le temps est venu de le mettre en œuvre »



La directrice du Scot de l'aire gapençaise, Myriam Reynaud-Banus, a détaillé ce « projet de territoire à 20 ans », devant des élus locaux venus très nombreux, hier au conseil général.



Le schéma de cohérence territoriale (Sct) de l'aire gapençaise est exécutoire depuis le 21 février 2014. Sept ans de travail ont été nécessaires pour la conception et l'approbation de ce document, dont les grandes lignes ont été présentées hier au conseil général devant de nombreux élus. « Le temps est venu de le mettre en œuvre », a expliqué Maurice Ricard, président du syndicat mixte. La directrice, Myriam Reynaud-Banus, a précisé en projection : « Le Sct est un projet de territoire à 20 ans. Il se mettra en œuvre de manière participative, c'est la volonté des élus. » Celle-ci a redit l'objectif de ce document : « Ne plus avoir un développement au fil de l'eau, mais une vision partagée. » Dans cette perspective, cinq défis ont été mis en avant : valoriser le cadre de vie, continuer à accueillir, améliorer les conditions de déplacements à l'échelle du territoire, continuer le développement éco-

nomique et soutenir le tourisme. Les plans locaux de l'urbanisme (PLU) vont devoir être « compatibles » avec le Scot, sachant que « le Scot et PLU ne s'appliquent pas à la même échelle d'espace et de temps », a souligné Myriam Reynaud-Banus. « Si vous êtes en règle avec le Scot, vous êtes en règle tout court ! » Après cette présentation, le maire de Montmaur, Georges Lebrun, a interrogé les intervenants sur « le double contrôle », par le syndicat mixte et la préfecture, auquel seraient désormais soumis les documents d'urbanisme. Le président Maurice Ricard a réagi : « Nous ne souhaitons pas intervenir en termes de contrôle, mais de conseil. » Et Pierre-Yves Lecordix, directeur départemental des territoires (DDT) a estimé quant à lui que le schéma de cohérence territoriale allait permettre « une énorme simplification » pour les communes : « D'ores et déjà, vous n'avez plus qu'à regarder le Scot. Si vous êtes en règle avec lui, vous êtes en règle tout court ! » Celui-ci a également insisté sur le fait que « le Scot, ce n'est pas seulement un dossier, un CD-Rom, mais aussi des élus qui discutent entre eux ». En effet, c'est le Scot qui peut désormais « donner l'autorisation ou non à un développement », tout en étant « garant que les objectifs fixés ne seront pas dépassés », a insisté le directeur adjoint de la DDT, Pierre-Yves Lecordix a noté au passage que les objectifs fixés, en termes de consommation d'espace notamment, étaient « inférieurs à ce qu'il faudrait obtenir. Mais il était important qu'une démarche supra-communale soit lancée ». Le président Maurice Ricard a conclu, lançant : « Nous nous sommes mis d'accord sur un projet. Maintenant il faut que, collectivement, nous en respections le contenu. » Les collectivités ont jusqu'au 21 février 2017 pour rendre leurs documents d'urbanisme compatibles avec le Scot de l'aire gapençaise. Fabien ROUX

L'INFO EN +
LE PÉRIMÈTRE
72 communes (dont trois des Alpes-de-Haute-Provence) sont intégrées dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale (Sct) de l'aire gapençaise. Celles-ci sont situées sur les secteurs de Gap, les Deux-Buëch, le Devoluy, le Valgaudern, le grand Champaur, la vallée de l'Avance, le Pays de Serre-Ponçon et Tallard-Barcelonnette. Au total, cela représente environ 1 800 km².
LES DATES CLÉS
-15 décembre 2013 : approbation du Scot de l'aire gapençaise.
-21 février 2014 : le Scot devient exécutoire.
-21 février 2017 : les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles avec le Scot de l'aire gapençaise.

LE CHIFFRE
86 000
C'est le nombre d'habitants attendus dans le périmètre du Scot de l'aire gapençaise à l'horizon 2030, soit une augmentation de 11 600 habitants en 20 ans. D'après ces projections, la population des 60-75 ans pourrait augmenter de 56 %, et celle des plus de 75 ans de 75 %.

Les grandes lignes du schéma

Magasin des Fauvins
BROCANTE
de LA PETITE OURSE
Vendredi 5 et samedi 6 décembre de 10 h à 18 h
• Grand choix de meubles
• Babelots
• Vaisselle
• Livres anciens
LA PETITE OURSE ASSOCIATION

Un document intitulé « Les essentiels du Scot de l'aire gapençaise » a été remis hier aux élus. « Les moteurs du développement » Le document explique aussi comment le Scot entend « activer tous les moteurs du développement ». Sur le plan résidentiel, « le territoire souhaite se préparer à accueillir entre 10 530 et 14 190 logements supplémentaires d'ici 2032 ». Dans le même temps, le Scot veut fixer un cadre pour « lutter contre le mitage », « lutter contre l'étalement urbain » et « conforter la lisibilité des fronts bâtis et des silhouettes des bourgs ». Concernant l'aménagement économique, le Scot dit soutenir « une dynamique économique ambitieuse en visant l'accueil d'un minimum de 6 000 à 500 emplois supplémentaires dans les 20 prochaines années ». La question du foncier économique

115 hectares, dont 20 hectares pour des « projets exceptionnels », en plus des 45 hectares utilisés pour des projets déjà engagés. Autre sujet : les surfaces commerciales. « Il faut des seuils maximums pour qu'ils ne se développent pas dans les principaux bourgs au détriment de ce qui peut se faire ailleurs », a souligné la directrice du Scot, Myriam Reynaud-Banus. Le tourisme et les déplacements sont aussi abordés dans ce document. « Valoriser le capital naturel » Une troisième partie est intitulée : « Valoriser le capital naturel, agricole et paysager, bien commun et levier de notre développement ». La feuille de route veut « permettre d'assurer [...] les conditions de la pérennisation et

OISANS

Dernière ligne droite pour le Schéma de cohérence territoriale de l'Oisans



Le conseil communautaire s'est tenu dans les locaux du Palais des sports de l'Alpe d'Huez, à l'invitation de Philippe Brun, maire de Villard-Notre-Dame, qui avait demandé à son collègue Jean-Yves Noyrez de lui prêter ses locaux, « pour éviter aux conseillers communautaires d'affronter une route difficile et des locaux austères et peu chauffés ! », a-t-il précisé avec humour en ouvrant la séance.



« Yves Genevois, vice-président en charge du tourisme et président de l'Épic Oisans Tourisme, a présenté la nouvelle convention qui le voit organisé à la CCO, suite au transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes.



Jeu-dissoir, dans les locaux du Palais des sports de l'Alpe d'Huez, l'ordre du jour étonnamment maigre par rapport à d'autres séances du conseil communautaire. La décision phare était l'approbation du Scot (Schéma de cohérence territoriale) avant sa transmission aux personnes publiques associées (services de l'État, collectivités voisines...), et l'ouverture de l'enquête publique (lire ci-dessous).

Et s'il fallait encore démontrer l'importance de ce document, le devenir de l'Oisans pour les 15 prochaines années, plusieurs autres décisions au programme de la soirée étaient en lien direct avec les orientations qu'il contient.

« Territoire à énergie positive » : l'Oisans candidate
C'est ainsi que les élus se sont prononcés pour répondre à un appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement. À la clé, une possible subvention de 2 millions d'euros permettant de financer certaines actions à hauteur de 80%. André Salvetti, vice-président en charge de l'Environnement, a présenté un plan ambitieux sur 3 ans articulé autour de la réduction des consommations d'énergie (dont aide à la rénovation pour les particuliers), la mobilité (voie verte, aide à l'achat de vélo électriques, borne de recharge des voitures...), la gestion des déchets et la biodiversité.

L'occasion pour Christian Pichoud de saluer le travail de ses services. « Dès qu'il y a l'opportunité de répondre à un appel à projet permettant

d'avoir des financements, un dossier est aujourd'hui monté sous cinq semaines ». La preuve, par exemple, quelques instants plus tard, avec l'approbation de la convention avec le Département de l'Isère qui contribuera à hauteur de 50% du coût des études préalables à la liaison par câble Alpe d'Huez - Deux Alpes. Soit 500 000 € sur les 1 million budgétés.

Quant à l'approbation de la charte « Territoire à vélo, une vision partagée de la France à vélo en 2030 », elle s'inscrit à la fois dans le soutien à l'activité vélo-touristique et la création de la voie verte, deux ambitions du Scot.

La compétence « tourisme » monte en puissance

Le conseil a approuvé la nouvelle convention avec Oisans Tourisme qui prend en compte le transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes, le 1^{er} janvier prochain, imposée par la loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale de la République).

Dans la continuité ont été votés une avance sur subvention en attendant le budget définitif 2017, ainsi que le transfert de deux agents de l'office de tourisme du Bourg-d'Oisans.

Un transfert de compétence a également été soutenu en séance, mais qui, hors séance, suscite les commentaires de plusieurs élus qui nous font part de leurs interrogations : « Aura-t-on la même efficacité au même coût ? Ou alors assistera-t-on à une dérive des coûts de fonctionnement ? ».

Sans doute le vrai défi à relever. Réponse fin 2017.

Bernard CLOÛET

Le Scot, « un schéma d'ambition territoriale »



Pour Christian Pichoud, président de la CCO, le Scot présenté et voté à l'unanimité par les élus communautaires est « un schéma d'ambition territoriale ». Une exposition le présentera dans les prochains jours, salle du conseil au Bourg-d'Oisans.



« C'est un schéma d'ambition territoriale ». C'est en ces termes que Christian Pichoud, président de la CCO, a voulu présenter la décision d'approbation du Scot. Ajoutant : « C'est un grand jour qui met un terme à 4 ans et demi de travail, avec beaucoup de réunions au fil desquelles on a vu la présence de plus en plus nombreuses d'élus et de maires ». « Un travail qui a permis d'harmoniser ce document avec les PLU (Plans locaux d'urbanisme, NDLR) à venir, puisqu'il s'imposera à eux. »

Il appartenait ensuite à Jean-Yves Noyrez, vice-président en charge de l'Urbanisme, de détailler ce projet structurant pour les 15 prochaines années.

Cela commence par une croissance « ambitieuse » de la population, 2 000 habitants permanents, rendue possible par le développement d'activités touristiques, mais aussi « quatre saisons », et la cons-

truction de 16 700 lits touristiques.

Une ambition de développement durable et de maîtrise des espaces consommés

Le Scot prend en compte la volonté et la préoccupation de réaliser ces objectifs dans le respect de l'environnement. « Si tous les objectifs sont atteints, la consommation d'espaces serait de 131 ha, à comparer aux 136 ha consommés dans les quinze dernières années, à population quasi stable et avec seulement la construction de 6 000 lits. » Un développement touristique qui s'appuie aussi sur la construction de la liaison Alpe d'Huez - Deux Alpes, tout en gardant dans les cartons la poursuite des études des projets de liaisons vers Les Sybilles, entre Le Bourg et Huez, Saint-Christophe et Deux Alpes.

Un document d'équilibre

entre des préoccupations multiples : préservation de l'agriculture et lutte contre la fermeture des paysages, préservation du patrimoine, emploi, économie, services aux habitants, cadre de vie, tourisme, préservation de l'habitat dans les villages... Mais qui « comme un PLU, peut se modifier et évoluer ».

C'est la synthèse de ces travaux, déjà présentée lors des réunions publiques et sur le site internet de la CCO, qui sera soumise à enquête publique dans les prochains mois.

Une exposition, présente dans la salle du conseil, résume aussi ce projet. Elle sera présentée dans les différentes communautés. C'est Le Bourg-d'Oisans qui l'accueillera dans les prochains jours.

Évidemment, jeudi soir, les élus de l'Oisans ont approuvé à l'unanimité ce Schéma de cohérence territoriale.

B.C.

LA SALLE-LES-ALPES

Scot : 130 participants à la dernière réunion

Guisane ouverte et la communauté de communes du Briançonnais organisaient une soirée de communication et de concertation, il y a quelques jours, à la salle de la Montagne, à Villeneuve. Plus de 130 participants se sont ainsi renseignés sur l'état d'avancement du schéma de cohérence territoriale (Scot).

Échanges vifs sur la voie verte, le golf ou encore le rail

Après un exposé sur la procédure et une présentation des grandes lignes du projet d'aménagement et de développement durable, la parole a été donnée à la salle pour un

échange de questions-réponses parfois vif et passionné. Des sujets plutôt consensuels comme le tourisme, les transports, le réchauffement climatique ont été débattus, ainsi que d'autres plus polémiques comme la voie verte, le golf, les contournements urbains ou les percées ferroviaires.

Après quelques mois de travail entre élus, techniciens et de nombreuses associations pour la rédaction du document d'orientations et d'objectifs, le Scot sera finalisé en conseil communautaire à la fin de l'année. La procédure devrait s'achever, après enquête publique, à l'été 2017.

SCOT**Des petits-déjeuners
pour réfléchir au territoire**

» Dans le cadre du Scot (schéma de cohérence territoriale), la communauté de communes lance la tournée des petits-déjeuners. Ces réunions, ouvertes à la population, auront lieu chaque mardi de 9h à 11h au sein des mairies : 9/12 : Briançon, 16/12 : Névache, 23/12 : Villar-d'Arène, 30/12 : Puy-Saint-Pierre, 6/1 : Saint-Chaffrey, 13/1 : Cervières, 20/1 : Le Monétier-les-Bains, 27/1 : Puy-Saint-André, 3/2 : Val-des-Prés, 10/2 : Montgenèvre, 17/2 : La Salle-les-Alpes, 24/2 : La Grave, 3/3 : Villar-Saint-Pancrace.

**Une réunion citoyenne pour participer
au développement du territoire**

» L'élaboration du schéma de cohérence territorial (Scot) du Briançonnais est à mi-parcours. La communauté de communes du Briançonnais convie les intéressés pour échanger sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui constitue l'aboutissement de la phase prospective. Le PADD fixe ainsi la stratégie de développement du territoire et les grands objectifs du Scot au niveau des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisir ou encore de déplacement. L'événement se déroulera mercredi, de 18h à 19h30, dans la salle du conseil de la CCB, puis le lendemain, de 8h30 à 10h, à la pépinière Altropolis. Inscription au 04 92 54 52 56 ou à l'adresse mail a.poyau@ccbrianconnais.fr.

Le Scot au menu du conseil communautaire

Le conseil communautaire de la communauté de communes Buëch-Dévoluy se réunira mardi 16 décembre à 18 heures dans la salle du conseil de la mairie de Veynes.

L'ordre du jour sera le suivant : budget déchets ; regroupement de tous les services déchets dans un seul budget ; insertion du budget développement économique dans budget général ; pays Gapençais ; convention financière 2014 ; Scot (schéma de cohérence territoriale) ; désignation des délégués communautaires ; Agence 05 de développement économique et touristique ; délégations au bureau ; avenant à la conven-

tion de télétransmission des actes. Concernant les finances : décisions modificatives aux budgets ; durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers.

Concernant les déchets et l'environnement : convention groupement de commande ; attribution marché traitement des déchets ; tarifs redevances campings et gîtes ; convention de mise à disposition avec la commune du Dévoluy. Concernant le développement économique : atelier relais ; vente Vitot. Concernant les services aux habitants : gestion des crèches et garderie ; convention avec le centre social ; convention avec la caisse d'allocations familiales.

OISANS |

Scot : cinq enjeux pour quatre territoires

« Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est ce qui déterminera le cadre du développement de l'Oisans pour les quinze prochaines années », a rappelé d'entrée de jeu Christian Pichoud, président de la communauté de communes de l'Oisans (CCO), en ouverture de la réunion publique qui s'est tenue au foyer municipal du Bourg, jeudi soir.

Il s'agissait de conclure la première des trois phases prévues dans le processus d'élaboration d'un Scot, à savoir la présentation du diagnostic du territoire et son évaluation environnementale.

Pour l'instant, ce débat n'a fédéré qu'environ 70 personnes, dont une majorité d'élus qui, pour certains, étaient déjà bien au fait du dossier.

La soirée a commencé par la projection d'un film faisant la synthèse de l'histoire de l'Oisans au cours des cent dernières années. Les trois intervenants ont ensuite présenté la synthèse de leurs travaux. L'Oisans a été découpé en quatre territoires et les élus ont retenu cinq enjeux qui s'appliquent de façon plus ou moins différenciée à chacun de ces territoires.

La parole donnée à la salle

Au terme de cette présentation, Jean-Yves Noyrey, vice-président de la CCO en charge du Scot, a présenté Charline Marché, chargée de mission Scot au sein de la CCO, tout en annonçant qu'il envisageait de poursuivre la concertation par une réunion tous les deux mois à la Maison des services pu-

blics. La soirée s'est ensuite poursuivie par des échanges avec la salle autour d'une collation. Une des nombreuses questions a porté sur les relations entre le Scot et le PLU.

Pour Pauline Tauty du cabinet Grenoblois Argos, « le Scot comporte des prescriptions et des recommandations. Il conviendra pour l'élaboration des PLU en cours que les intervenants échangeront leurs informations afin de converger. Le Scot laisse une marge d'interprétation intéressante pour les élus dans leur commune », a-t-elle ajouté.

Dans l'auditoire, d'autres s'interrogent sur la tenue éventuelle d'une concertation par ateliers avec les citoyens. « Il a été envisagé de faire rentrer des volontaires au sein des groupes de travail déjà existant. C'est quelque chose que nous devons décider au niveau de la CCO et de tous les maires », a répondu Jean-Yves Noyrey.

Cela a aussi été l'occasion pour certains d'exprimer leur impression d'avoir entendu un diagnostic juste actualisé, et posé de nombreuses fois depuis des décennies, et d'autres de souligner que des chiffres de 2009, certes dernières statistiques officielles, sont contestables s'ils sont utilisés pour un document qui sera terminé fin 2016.

Sans compter que certains ratios peuvent introduire des biais trompeurs dans un territoire façonné par une économie touristique et fortement saisonnière. Ce n'est donc que le début de la concertation.

Bernard CLUËT



Jean-Yves Noyrey, de gauche, vice-président de la CCO en charge du Scot, conduira les présentations et les débats. Ici, aux côtés de Christian Pichoud, président de la CCO.



Étaient présents à la réunion Richard Benoit, de l'Atelier du Triangle, Karine Neury du cabinet Mosaïque et Pauline Tauty, du Cabinet Argos (de gauche à droite).



Le public se résumait à environ soixante-dix personnes dont une majorité d'élus qui pour certains étaient déjà bien au fait du dossier.

L'INFO +

LE SCOT EN BREF

- Les territoires : Les vallées, la plaine, les villages remarquables et les stations.

- Les enjeux retenus : Le tourisme, moteur de l'économie ; la mobilité externe au territoire et interne ; la complémentarité des territoires en terme d'équipement et la réduction de la vulnérabilité des populations face aux risques naturels.

- Le calendrier : Février 2015 : présentation du diagnostic. Décembre 2015 : présentation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Décembre 2016 : présentation du document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable aux PLU, et lancement de l'enquête publique.

Le diagnostic sera mis en ligne sur le site de la CCO dans les prochains jours sur ccoisans.fr. Contact à scot@ccoisans.fr.

ÉCONOMIE | Une visite de terrain pour montrer les sites impactés

Le diagnostic du Scot présenté aux élus

La réunion publique portant sur la présentation du diagnostic dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot), organisée le 10 juin, a rencontré un vif succès. Gérard Fromm, vice-président de la communauté de communes du Briançonnais, a présenté devant de nombreux administrés le résultat de l'étude réalisée par le bureau Citadia.

Au cours de la réunion, l'échange entre les différents protagonistes a permis de lever certaines interrogations, notamment sur la mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements commerciaux et de la préservation de notre environnement à l'horizon 15-20 ans.

Dès le lendemain de la réunion publique, la communauté de communes a organisé un "Scot bus tour" afin de présenter une partie im-



Les élus ont pris connaissance de l'étude réalisée par le bureau Citadia.

portante des différents sites qui seront impactés par le Scot aux nouveaux élus.

Le but était de mettre en perspective les grands enjeux et projets tirés du diagnostic du Scot.

URBANISME | Début mardi de la tournée des petits-déjeuners

Sensibiliser aux enjeux du Scot



Le coup d'envoi sera donné le 9 décembre avec la CCB, à la mairie de Briançon, de 9 à 11 heures. Les citoyens pourront découvrir et échanger avec les élus sur l'avenir de leur territoire.

C'est en amont du conseil communautaire, mardi soir, que Gérard Fromm, vice-président de la communauté de communes du Briançonnais (CCB), a présenté aux élus le dispositif de la tournée des petits-dé-

jeuners du Scot (schéma de cohérence territoriale).

Sensibiliser la population sur les grands enjeux du Scot est le défi que doivent relever les élus de la CCB. Se projeter à 20 ou 30 ans sur l'avenir du territoire gé-

nère forcément de nombreuses interrogations. Et c'est justement pour répondre à celles-ci que la CCB va au-devant de la population et des élus municipaux, en lançant ce dispositif de tournée.

4 Actualités

Le Trait d'Union - LE MAGAZINE DES ENTREPRISES DES HAUTES-ALPES

SCoT du Briançonnais

Le point sur la contribution des acteurs économiques sur le Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration sur le territoire de la communauté de communes du Briançonnais :



Interview de Pierre de Bellefon, Président de la Chambre Prospective - Aménagement du Territoire à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes - Directeur des Etablissements Marcellin.

Quel est l'objectif de cette contribution ?

Les représentants du monde économique (Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, la Fédération des Associations de Commerçants, le Syndicat des Carriers, l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, l'Union pour l'Entreprise des Hautes-Alpes...) ont contribué à la réflexion autour des thématiques du SCoT en l'abordant sous l'angle économique. Ils proposent ainsi que le SCoT, document de planification essentiel, s'inscrive aussi dans une vision prospective de filières économiques et constitue, à ce titre, un catalyseur mais aussi un stimulant des initiatives économiques. Plus précisément l'objet de cette contribution permet de :

- **Cerner les secteurs stratégiques du territoire :** tourisme, commerce, économie de la santé, artisanat de construction en anticipant les perspectives de mutation des entreprises.
 - **Contribuer, en proposant des axes de réflexion pour une diversification de l'économie du territoire, en encourageant en particulier le secteur productif (artisanal et industriel).**
 - **Anticiper les actions nécessaires à l'attractivité et au développement économique du Briançonnais.**
- Ce diagnostic complète donc le rapport de présentation du SCoT.

Quels sont les principaux éléments de bilan économique qui ressortent de cette contribution ?

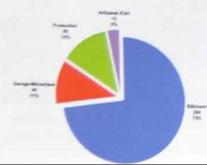
La création d'établissements sur le Briançonnais est en nette diminution depuis 2009, signe d'une faible attractivité du territoire.

Le nombre d'emploi progresse néanmoins (+ 13%) régulièrement depuis 1999 porté par le tertiaire, mais aussi par la construction.

Le Briançonnais reste par ailleurs fort dépendant du secteur public et parapublic

Nous faisons le constat que **l'activité productive s'étiole même pour la première transformation** avec par exemple une diminution du tonnage produit par les carriers de 100 000 tonnes de granulats en 2003 à 30 000 tonnes autorisées actuellement avec l'absence d'extraction de matériaux nobles (pierre...)

La ventilation des 260 activités artisanales du Briançonnais

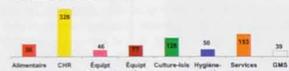


L'industrie est faiblement présente et le tissu est composé de très petites entreprises, dont une part importante est tenue par le bâtiment. Avec 284 entreprises artisanales employant au total plus de 600 salariés, ce secteur artisanal présente deux fois plus d'entreprises et 3 à 4 fois plus d'emplois que l'agriculture.

Une vocation touristique forte : l'offre commerciale du Briançonnais est tournée vers le tourisme ; ainsi les cafés-hôtels-restaurants sont la première filière du territoire avec plus d'un tiers des commerces du Briançonnais.

Le territoire du Briançonnais dispose de densités commerciales (que ce soit en commerces traditionnels ou en grandes et moyennes surfaces) cohérentes. C'est le signe d'une zone de chalandise plutôt large, grâce à l'éloignement des pôles commerciaux départementaux ou régionaux.

L'offre commerciale par activités : 905 activités



La zone d'influence du Briançonnais (47.382 personnes) inclut la totalité de l'arrondissement de Briançon (38 communes), ainsi que quelques communes iséroises et du nord de l'Embrunais et sept communes italiennes.

La population italienne de proximité représente 20% des potentiels commerciaux pour les commerces du Briançonnais.

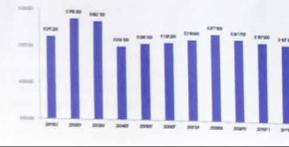
Il est à noter que la poursuite de la croissance démographique apporterait 1500 à 2200 nouveaux habitants tous les cinq ans.

Sur le pôle de Briançon en particulier : Le cœur de ville doit être renforcé avec une plus grande diversité en enseignes majeures et un parcours marchand à aménager.

La vacance commerciale est importante (14%) et pourrait s'accroître au regard de la part des commerçants âgés de plus de 55 ans (30%).

Tandis que la fréquentation touristique est structurellement en baisse sur le département, la fréquentation des stations d'hiver résiste (+ 22% entre 2005/06 et 2012/13 contre + 5% en moyenne française). Avec 9 stations montagnees dont deux de tailles importantes (Serre Chevalier et Montgenèvre), le Briançonnais capte un quart de l'activité touristique du département (soit plus de 5 millions de nuitées annuellement).

Nombre de nuitées touristiques sur la CC du Briançonnais



Le Briançonnais est caractérisé par une importante diversité de types d'hébergements disponibles (255 hôtels, 75 résidences, 21 villages de vacances, 155 hébergements collectifs, 180 campings, 43 refuges, 197 gîtes, 143 chambres d'hôtes et 13.858 meublés classés tourisme) mais avec une fragilité majeure de l'hôtellerie qui doit être renforcée. Le territoire malgré sa grande proximité avec l'Italie pâtit de son accessibilité difficile : neuf clients sur dix sont de nationalité française.

Le phénomène des « lits froids » (logements rarement occupés pour mauvais état et non conformes aux attentes des clientèles) toucherait 30% à 50% des lits.

Enfin, le tourisme de santé est stratégique pour le territoire mais ses évolutions (clientèles, prise en charge...) doivent mener à une mutation.

Quel est le bilan du foncier et de l'immobilier économique ?

Le territoire se caractérise par une forte progression des constructions de locaux à vocation commerciale et tertiaire (hébergement touristique en particulier) et une faible représentativité des activités productives (agricoles, artisanales, industrielles).

On constate une concentration des constructions sur Briançon (42%) ou sur les axes de circulation principaux (51% des surfaces sur les routes de Grenoble, de l'Italie et de Gap).

Le nombre important de friches et de locaux disponibles est important (de l'ordre de 20 ha d'après les documents d'urbanisme communaux locaux). Le territoire du Briançonnais dispose de 5 à 9 ans de stock de locaux disponibles, à vocation économique.

Dix zones d'activités économiques sont recensées sur le territoire (une à vocation principalement commerciale, une zone mixte commerce/artisanat/industrie et huit petites zones hors-Briançon), toutes implantées à proximité directe des axes principaux de traversée de la vallée. Les deux principales zones d'activités artisanales et/ou industrielles du territoire sont le Centre d'Activités Sud à Briançon et la ZA Pont-la-Lame à Puy-Saint-André. L'ensemble de ces zones d'activités représentent près de 90 hectares, de zones actuellement saturées et sans possibilité d'extension.

Les zones d'activités économiques du Briançonnais



Le Trait d'Union - LE MAGAZINE DES ENTREPRISES DES HAUTES ALPES

Actualités 5



SCoT du Briançonnais

Quels sont les enjeux économiques identifiés par cette contribution ?

Les principaux enjeux économiques que nous avons identifiés sont au nombre de cinq :

- **Préparer la montée en qualité des stations pour s'adapter aux nouveaux enjeux de marché**
- **Envisager une montée en gamme des équipements, des hébergements et des prestations** pour conquérir les clientèles étrangers. Doter le territoire d'équipement (salles, équipements de congrès...) et d'infrastructures (accès) pour accueillir une clientèle « affaires » en interstation
- **Adapter l'offre hôtelière aux attentes actuelles de la clientèle et permettre la transition**
- **Améliorer l'organisation urbaine et la qualité architecturale** des stations,
- **Envisager la transition d'un tourisme de santé** (faible solvabilité à terme) vers un tourisme du bien-être et de la forme.

Recréer un centre-ville commercial, lisible et attractif :

- **Recréer un centre-ville lisible et concentré** sur Briançon en définissant ce centre-ville comme lieu préférentiel d'implantation des commerces de moins de 300 m² et comme pôle commercial majeur à l'échelle d'une zone de chalandise transfrontalière

Anticiper l'émergence de la consommation et de l'économie numérique :

- **Permettre aux activités du territoire, par les infrastructures (haut débit, logistique...) de développer le e-commerce** en direction des publics extérieurs au territoire

Repositionner les filières agricoles et sylvicoles comme moteur de développement

- Favoriser un maintien des terres agricoles pour renforcer le développement des filières de production animale
- **Organiser une filière courte** : élevage, abattage, logistique, commercialisation en maintenant des espaces dédiés
- **Développer une véritable filière bois** en facilitant l'accès aux massifs forestiers et en structurant une filière axée sur la transformation (bois de chauffage, construction bois)

Réactiver l'économie productive en prenant appui sur l'artisanat :

- **Maintenir les activités de transformation primaires** (carrières...) pour leur impact sur l'emploi et sur l'approvisionnement de la filière bâtiment
- **Valoriser les richesses naturelles locales** (filrière bois, filière agricole...) et mettre en place des outils de soutien à la créativité d'activité



■ **Développer les savoir-faire et l'excellence autour des métiers du bâtiment** pour faire face aux enjeux de rénovation du parc tertiaire et du parc résidentiel tout en maintenant les capacités d'approvisionnement.

Préserver le foncier économique :

- Adopter une gestion différenciée du foncier économique : entre commerce et activités artisanales ou industrielles, pour maîtriser les coûts du foncier et éviter des cohabitations d'activités délicates

Conforter l'économie résidentielle et l'attractivité du Briançonnais :

- **Conforter les pôles de services** (santé, service public, formation) qui concourent à l'attractivité territoriale
- **Limiter les contraintes foncières à l'urbanisation** autour des villes pôles ou bourgs centres
- **Soutenir la rénovation de l'habitat** et faciliter la transition énergétique

Croire en l'avenir...
... C'est contribuer au développement et au rayonnement des Alpes

Entreprises
Immobilier
Economie Sociale
Logement Social
Secteur Public

Centre d'Affaires ALPES
Place Verdun
05000 GAP
04 13 38 10 98 *

* Prix d'un appel local

CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE
www.caisse-epargne.fr

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

AGFIPH • FIDFIP
Semaine pour l'emploi des personnes handicapées 2014
L'ADAPT

HANDICAP & EMPLOI
C'EST NORMAL ET C'EST POSSIBLE !

Formation en Alternance
Compensation du handicap
Maintien dans l'emploi
Insertion professionnelle
Reconversion professionnelle

Participez à nos actions du 17 au 23 novembre 2014

CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE
0 800 11 10 09
www.agefiph.fr/semaine2014

DÉVELOPPEMENT | Le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Briançonnais sera bientôt rendu public

Politique territoriale : le diagnostic avant l'action

Le diagnostic du schéma de cohérence territoriale (Scot) du Briançonnais, réalisé par Citadia/Even conseil pour le compte de la communauté de communes du Briançonnais (CCB), est sur le point d'être présenté, ainsi que le plan stratégique de la collectivité. Une réunion publique est prévue mardi 10 juin à 20 heures à l'espace Grand Serre Che de la maison de la Montagne de la Salle les Alpes. L'occasion de faire le point sur le territoire au sujet des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements commerciaux et de préservation de l'environnement.

Nature et patrimoine : richesses du territoire à conserver

Le territoire est bien connu pour ses richesses naturelles et patrimoniales. Des versants abrupts qui descendent des glaciers aux forêts de mélèze ou terrasses agricoles anciennes, des alpages pâturés aux villages traditionnels, le Briançonnais est façonné de paysages naturels et préservés.

L'urbanisation accrue du territoire remet tout de même en cause cet équilibre. La commune de communes va devoir trouver le juste milieu entre urbanisation et respect des paysa-

ges. Outre l'aspect naturel, la richesse patrimoniale, avec entre autres ses 57 monuments historiques, demande une attention particulière. Pour cela, il faudra également surveiller la pollution de l'air. Très bon élève sur le sujet, le territoire ne détiend qu'un seul site pollué : l'usine d'incinération d'autres types de déchets ménagères de Malesse à Briançon, malgré son démantèlement en 2000. Enfin, garder la qualité de l'environnement de vie, c'est limiter la pollution par la réduction des gaz à effets de serre.



Les 57 monuments historiques du Briançonnais nécessitent une attention toute particulière.

La population du Briançonnais

Puis de 50 ans de croissance démographique constante ont élevé la population briançonnaise au nombre de 20 357. Cette augmentation, est due uniquement au solde naturel important. La migration sur le territoire est nulle ou négative depuis 1990. L'indice de jeunesse moyen s'élève en revanche à 2,5 pour le Briançonnais contre respectivement 1,64 et 1,65 pour le département et la région. Pour autant, le Briançonnais

n'échappe pas à la tendance du vieillissement national. Ce phénomène entraîne un besoin croissant en termes de nombre de logements à produire, même à population constante. À la jeunesse des habitants s'ajoute leur dynamisme. Le taux d'activité avoisine les 74,8 %. Un score supérieur aux autres départements de la région. Le score est également supérieur en nombre d'emplois précisés avec 25 %.

Le logement du Briançonnais

Le rapport avance que 24 145 logements sont comptabilisés sur le territoire. Avec une double répartition. Les communes supportent de grands domaines skiables représentent 81,5 % du nombre total de logements. Les autres communes du Briançonnais, avec seulement 18,5 % des logements, privilégient l'habitat individuel de type maison.

Autre problème, 49 % des 24 145 logements sont des résidences secondaires. Et cette prépondérance des résidences secondaires est paradoxalement un frein à l'activité touristique : les résidences secondaires laissent des lits froids, insuffisamment exploités. Dans son analyse, le Scot estime que 9 000 lits touristiques demeurent manquants sur le territoire.

Le modèle économique du territoire

L'économie touristique
L'est un réel moteur du territoire avec 28 % des emplois de l'emploi salarié et près de 42 % de l'économie locale portée par celui-ci. Les richesses naturelles et patrimoniales attirent de nombreux cars de touristes. Au niveau du tourisme blanc, bien que populaire, les stations de Serre Chevalier et de Montgenèvre rencontrent une forte concurrence avec leurs voisins des Alpes du Nord. Elles puisent leurs atouts dans de meilleures conditions de desserte, dans des équipements plus puissants et des domaines skiables plus élevés. Le Briançonnais arrive, lui, à ses limites avec une très faible marge de manœuvre pour développer d'autres types d'activités. Arrivée à saturation, l'attractivité touristique du territoire doit être renforcée.



L'économie forestière représente une filière à fort potentiel de développement à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais.

le s'organise pour répondre au double objectif de la satisfaction de la population locale et de la clientèle touristique. Quant au BTP et aux industries, les secteurs restent minoritaires avec respectivement 7 % et 3,5 % des établissements.

La sylviculture à organiser

L'économie forestière représente une filière à fort potentiel de développement à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais. Sur les 60 000 hectares de forêt, 38 000 sont identifiés en forêt de production. La moitié du volume départemental est ainsi récoltable et exploitable. Importante source d'emploi local, elle peut compléter la saisonnalité de l'économie touristique. La CCB veut valoriser la production locale contre des entreprises de

seconde transformation utilisant du bois importé. Seul bémol : les structures de production, trop familiales, ne sont pas à même de répondre à la demande du fait d'une production inférieure à leurs besoins et de prix trop élevés.

L'agriculture

Riches des traditions locales, le pastoralisme est l'activité emblématique du territoire. Les agriculteurs ont su s'adapter en endossant une double casquette : éleveur et travail en station ou emploi de service. Cette polyvalence assure un revenu plus fiable pour les exploitants qui peuvent ainsi maintenir leur activité. Les agriculteurs doivent également faire face à une pression foncière sur les terres agricoles qui fragilise leur système d'exploitation.

Les défis environnementaux à relever

Les secteurs du tertiaire et du résidentiel sont les premiers consommateurs d'énergie dans le Briançonnais, juste devant les transports. La CCB cherche donc une solution qui permettrait des économies d'énergies. L'électricité est la principale source d'énergie du territoire avec un potentiel de production d'énergie renouvelable très élevé. Hydroélectricité, énergie solaire, bois... des alternatives sont à renforcer. La RN94 et la RD1091 représentent les facteurs de nuisances sonores les plus importants du territoire.

Dans un souci de qualité de vie, des solutions sont étudiées afin de réduire leurs impacts. La production de déchets avoisinait les 1 064 kilos par habitant en 2011. Soit deux fois plus que la moyenne nationale. D'après le rapport qui sera rendu public, c'est en lien avec le tourisme. Dans le Briançonnais, seul un tiers des déchets est recyclé. Le reste est éliminé par stockage ou incinération. Le tri sélectif est opéré pour 20 % des déchets en moyenne. C'est la nécessité d'une campagne de sensibilisation sur le territoire.



Le tri sélectif n'est opéré que pour 20 % des déchets.

Transports : l'enclavement freine les projets

Le territoire du Briançonnais a beau être riche, son enclavement freine fortement son développement. Le Scot s'est penché particulièrement sur la problématique des lits froids, insuffisamment exploités. Dans son analyse, le Scot estime que 9 000 lits touristiques demeurent manquants sur le territoire.

ferroviaire restreinte, un réseau routier peu dense et contraint par la topographie. Quand les touristes affluent, les bouchons se créent vite. Cette problématique est renforcée par l'absence de transports développés à l'échelle franco-italienne, ses infrastructures locales demeurent limitées. Aucun aéroport, une desserte

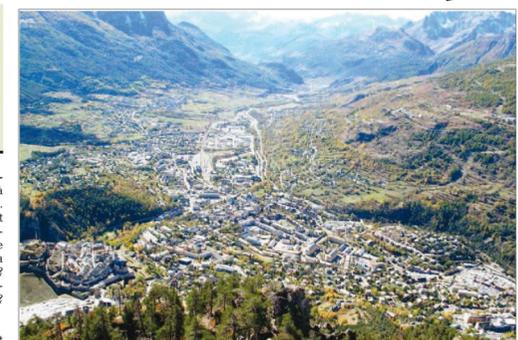
santé, culture, sports, le Briançonnais est équipé. Mais attend ses limites. Notamment avec l'absence de véritable institut de formation universitaire susceptible d'attirer une population étudiante jeune. Le Scot pense alors à une politique de mutualisation et de gestion intercommunale.

LARRY CHAMERLAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est en cours d'élaboration

Concilier économie et écologie

La communauté de communes du Briançonnais (CCB) élabore actuellement un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Ce document d'urbanisme et de planification constitue l'occasion pour les 13 communes d'imaginer leur territoire à l'horizon 2030 : le développement économique, les déplacements, le logement, la préservation des espaces agricoles et naturels... Hier, le comité technique composé d'élus, de techniciens, d'acteurs économiques, d'associations, des chambres consulaires et de partenaires institutionnels, s'est réuni pour aborder le "diagnostic environnemental".



Le Comité technique du Scot se réunira le 10 février pour aborder les questions liées au profil urbain, humain, de l'économie et des mobilités. Puis le 3 mars autour de la hiérarchisation des enjeux du diagnostic

L'fonds de commerce du Briançonnais, c'est sa montagne. Sa nature sauvage et relativement préservée. Ça n'est donc pas anodin. Hier, la première réunion de concertation en vue d'élaborer un Schéma de cohérence territoriale (Scot) portait sur "l'approche environnementale de l'urbanisme". Mais comment concilier économie et écologie ? C'est l'un des enjeux majeurs de ce Scot. L'un des plus grands défis aussi pour les décideurs politiques du Briançonnais alors que les acteurs socio-économiques et les défenseurs de la biodiversité est peu développée. Tout concourt donc à l'enclavement du territoire. Dans ce contexte, comment améliorer les déplacements ? Comment réduire les nuisances sonores dans la traversée des villages ? Comment limiter les émissions de gaz à effet de serre ?

- 1 La consommation d'espace**
Selon les projections démographiques, 21 960 habitants peupleront le Briançonnais en 2030 contre 19 986 en 2014. Le futur Scot doit donc être dimensionné afin de répondre aux futurs besoins de cette population. « Il convient donc de trouver 110 hectares de foncier » a prévenu le bureau d'étude Citadia. Un indicateur qui soulève déjà des interrogations : quelle place pour l'agriculture ? Comment éviter l'étalement urbain ? Comment gérer la problématique des "lits froids" ? Quels secteurs géographiques pourraient être mobilisés ?
- 2 La mobilité**
Le réseau routier du Briançonnais est peu dense. Le réseau de transports col-
- 3 L'eau**
Les eaux souterraines et superficielles de Briançonnais sont de bonne qualité. Les volumes d'eau prélevés dans les aquifères augmentent au gré de l'activité touristique. Pistes de réflexion : Comment assurer une gestion économique de la ressource ? Quels secteurs géographiques peuvent accueillir le développement urbain futur en eau potable et assainissement ?
- 4 L'énergie et le climat**
Pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, plusieurs réflexions sont à mener. Quels types d'énergies renouvelables est-il préférable de développer ? Sur quels secteurs ?
- 5 Les déchets**
Plus de 10 000 tonnes de déchets ont été collectées en 2012. Soit 309 kilos par habitant et par an. Le tri sélectif dans le Briançonnais est inférieur à la moyenne nationale. Comment améliorer les performances du tri ? Le dimensionnement actuel des infrastructures permettra-t-il de supporter les évolutions induites par les projets du Scot ?

Un document technique et politique

Aurélien Poyau a été recruté en tant que chargée de mission par la communauté de communes du Briançonnais pour mener le Scot à son terme. Soit trois ans de travail environ. Le bureau d'étude Citadia a également été missionné pour épauler les techniciens de la collectivité. Et politiquement, les maires des stations auront un poids important dans la suite des négociations... Techniquement, le document a également prêté à discussions. C'est le représentant de la Direction départementale des territoires (DDT), organe préfectoral, qui a le plus trouvé à redire : « Concernant les Plans de prévention des risques, vous avez simplement pris en compte le risque d'inondations. À monsieur, vous êtes à côté de la plaque car, c'est surtout le risque d'avalanches et torrentiel qu'il faut prioriser. Aussi, contrairement à ce que vous énoncéz, la Zone Natura 2000 n'est pas une contrainte forte mais simplement modérée car il est possible d'aménager et d'urbaniser dans les secteurs concernés ». Mis en cause, l'auditeur désigné par la CCB a estimé possible d'argumenter une urbanisation dans une Zone Natura 2000 auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

LA PHRASE

« Notre Schéma de cohérence territoriale (Scot) doit prendre en compte une urbanisation capable de générer des emplois durables. Il faut donc trouver un équilibre entre développement économique et préservation des espaces naturels »

Guy Hermitte, maire de Montgenèvre



Un engagement pour la Petite Enfance

Signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la C.A.F et la CCB
Le 30 mars dernier, la Communauté de Communes du Briançonnais signait un nouveau contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Cette convention d'objectifs et de financement a été établie en fonction des nouvelles actions menées par la collectivité dans le cadre de sa compétence Petite Enfance.
Cet engagement réciproque résulte d'une étude de la collectivité sur les besoins de mode de garde et la mise en place d'actions comme par exemple la création d'un poste de coordination de la Petite Enfance et l'augmentation de la capacité d'accueil avec notamment la crèche de la Guisane.



DE DROITE À GAUCHE : Alain Fardella, président de la CCB, Fabienne Lavernhe, présidente de la C.A.F., Christian Zimmer, 1er vice-président, Joël Tourniaire, directeur adjoint et Laurence Fine, vice-présidente déléguée à la Petite Enfance.

Sécurité et prévention : la CCB pour une politique volontariste



Le CISPD propose des objectifs à l'échelle du territoire

Le mardi 9 mars s'est tenu le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Les représentants de 30 administrations ou associations se sont réunis sous la présidence conjointe du Président de la CCB, Alain Fardella, de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Briançon et de M. le Procureur de la République de Gap. Cette instance s'est réunie pour faire un bilan de la situation actuelle et construire une politique de sécurité et de prévention à l'échelle de toute la Communauté de Communes.
Cette année, la volonté de M. Fardella a été de privilégier la construction d'objectifs communs et la création d'outils d'accompagnement des structures impliquées.
Un bilan réalisé en amont, par les directeurs des structures et les élus, a permis de définir les axes de notre politique et de recentrer la réflexion sur les publics concernés.
Comme Monsieur le Procureur le faisait remarquer, le Briançonnais se distingue par une faible délinquance et une implication peu importante des mineurs (12% des cas recensés). Ce constat est certainement à mettre à l'actif de la politique de tolérance zéro appliquée au niveau départemental et local, des actions de prévention mises en place et de la forte réactivité des structures de suivi.
Les débats ont défini dix axes prioritaires à décliner sur notre territoire parmi lesquels on peut noter l'intégration de la future Maison de la Justice et du Droit et la prévention des conduites à risque notamment la consommation de drogues et d'alcool.
D'autres axes forts, déjà repérés, sont la construction d'espaces de rencontres permettant un maillage de l'ensemble du territoire, ceci afin d'améliorer la prévention auprès des publics jeunes et adultes grâce à des outils adaptés, ainsi que l'accompagnement des victimes et la responsabilisation de chacun avec l'implication des parents et l'aide à la réinsertion.
Trois commissions vont se mettre au travail pour, d'ici novembre, développer les débats et proposer des outils d'action aux structures associatives et intercommunales.

Philippe Michelon,
CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE ET À LA PRÉVENTION



DERNIÈRES MINUTES...DERNIÈRES MINUTES...

Signature de l'avenant au contrat d'assainissement

Après de longs mois de réflexion, de négociation, de concertation, l'avenant au contrat qui lie la CCB à la SEERC vient d'être signé par le Président. Ce document permet de lancer les travaux de raccordement du Fontenil, de Val-des-Prés, de Puy St André à la station d'épuration PUR'ALPES et la construction des stations d'épuration des Pays de la Meije, de Névache et de Cervières, sans augmentation du coût pour les usagers. D'ici quelques mois, tous ces villages verront enfin leurs eaux usées traitées correctement pour le plus grand bénéfice de la qualité de nos rivières.

Breve pour le journal de la CCB

Dans le cadre de sa politique de la Petite Enfance et de son action de coordination, la CCB lance un diagnostic de territoire, sur toutes les communes du Briançonnais. Cette enquête menée auprès des municipalités et des familles permettra à la collectivité de recenser les besoins de mode de garde et d'adapter un projet local afin de garantir une cohérence et une équité de l'accueil sur le territoire. Merci de réserver le meilleur accueil aux questionnaires qui seront distribués.

Appel !

La crèche de la Guisane envisage d'ouvrir tous les week-ends de juillet et août. Il reste des places pour les samedis et/ou dimanche. Inscription jusqu'à fin mai. Pensez à réserver dès aujourd'hui ! Crèche de La Guisane : 04 92 45 81 29 - Chantemerle Saint Chaffrey

D'une communauté de moyens à une communauté d'objectifs...

Un Schéma de Cohérence Territoriale pour une vision d'avenir.

Quatorze ans après sa création, la Communauté de Communes du Briançonnais fait le point avant de prendre son second souffle. Pour définir des objectifs communs d'aménagement, il convient de procéder à une étude de notre territoire à tous les niveaux, environnemental, social, économique, démographique... afin d'en identifier les points forts et les points faibles.
Cette opération de diagnostic est en cours.
Sur la base de cet état des lieux, nous pourrions ensemble établir un projet, après une vaste concertation de la population, des associations et des organismes socio-économiques.
Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, est l'outil d'aménagement du territoire adapté à cette démarche. Il prévoit l'établissement :

- d'un diagnostic, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), et de documents réglementaires permettant la mise en œuvre d'un projet de territoire, le tout dans le cadre d'une concertation obligatoire.
- Il nous aidera à façonner la Communauté de Communes du Briançonnais pour les dix à quinze ans à venir.

Les grands chantiers de l'année 2011



Aménager

Miser sur la cohérence

Le conseil communautaire relance en 2011 la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale. En sommeil pendant 7 ans, le SCOT est un outil indispensable pour un développement harmonieux du Briançonnais.
Une conférence-débat s'est d'ores et déjà tenue au Cadran le 25 février 2011 sur le thème : « Le SCOT, un dossier d'avenir : opportunités, contraintes ». Les élus communautaires, les acteurs économiques du territoire et des intervenants extérieurs ont ainsi partagé leurs expériences sur la mise en place d'un tel schéma.

De l'espace pour les entreprises

La Communauté de Communes met du foncier à disposition des entreprises du Briançonnais.
Après la création cette année de la ZA de Pont-la-Lame, la Zone d'Activités de la Tour sera à son tour agrandie.

Fin 2010, la Zone d'Activités Briançon Sud est devenue le Centre commercial sud. Une nouvelle signalétique sera mise en place dans le courant de l'année. Les rues des Couteliers et des Tabellions seront entièrement rénovées.

"Renouer les liens avec les autres Communautés de Communes dans le cadre de projets à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais".

Extrait du discours d'Alain Fardella lors des vœux à la population du 18 janvier 2011

Accueillir

La Communauté de Communes du Briançonnais cherche cette année une surface suffisante pour pouvoir accueillir 10 emplacements doubles, soit une vingtaine de caravanes comme le prévoit le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. L'aire sera aménagée et reliée à l'ensemble des réseaux. Elle sera également gardiennée.

Rétrospective

25 • 02 • 2011

Le SCOT en questions

Lancé fin 2001, en sommeil depuis 7 ans, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire briannonnaise (SCOT) interroge. Désireuse d'informer l'ensemble des élus sur les tenants et aboutissants de ce schéma, la Communauté de Communes organisait, vendredi 25 février au Théâtre du Cadran à Briançon, une conférence-débat sur le thème « Le SCOT, un dossier d'avenir : opportunités, contraintes ». Aspects réglementaires, enjeux locaux, témoignages et échanges étaient au programme de cet après-midi sous la présidence d'Alain Fardella. Gérard Fromm, Vice-président délégué au Développement économique et à l'Aménagement du territoire, a ouvert et animé le débat. Une centaine de personnes ont assisté à cette conférence. Dossier à suivre...

05 • 04 • 2011

Le retour de la Justice

Les Briannonnais peuvent de nouveau bénéficier d'un service juridique de proximité : la Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes le 5 avril dernier. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCB achevés depuis la mi-janvier, l'ouverture de la quatrième Maison de la Justice et du Droit (MJD) de France était attendue. Désormais avocats, notaires, huissiers, associations de consommateurs ou de juristes assurent des permanences pour informer et aider les citoyens qui le souhaitent. Un système de visioconférence permet également de régler la plupart des affaires sans se rendre à Gap. La MJD est située au 23, rue de la République à Briançon. Elle est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Tél. 04 92 57 75 05.

4 • CCB Info n°6 Mai 2011

Soutien aux entrepreneurs
Campagne de piégeage des campagnols
Justice...

les temps forts de la collectivité

07 • 04 • 2011

Cinq heureux entrepreneurs

La Communauté de Communes soutient financièrement les créateurs d'entreprises. Jeudi 7 avril, ils étaient 5 entrepreneurs à bénéficier d'un prêt à taux zéro : Michel Oyon pour la création d'un magasin de vente et de location d'articles de sport à Montgenèvre ; Myriam George pour la création d'une entreprise de vente à domicile de produits érotiques ; Benoit Pétigny pour la reprise d'un magasin d'optique, Centre commercial sud ; Rémi Billy pour la création d'un complexe indoor avec squash, badminton, golf, bar et snack à Briançon ; Sandrine Farina pour la reprise d'un commerce de prêt-à-porter féminin/masculin dans la Gargouille. Au total 67 500 € de prêts ont été remis sous forme de chèques par Stéphane Blondel, directeur de la PFIL, en présence d'Alain Fardella, Président de la CCB, Gérard Fromm, Vice-président délégué au Développement économique, dont 36 500 € pour le prêt d'honneur associatif PFIL et 31 000 € pour le prêt d'État NACRE.



AR PREFECTURE

005-24 05 00439-2017 0627-2017 65 DE

Recu le 06/07/2017

Revue de Presse

Rétrospective

01 • 12 • 2011

Un président pour le SCOT

Après une interruption de sept ans, les élus du Briançonnais ont décidé de relancer la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le comité du Syndicat mixte regroupant la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune de Puy Saint-Pierre s'est réuni en séance publique le 1^{er} décembre dernier pour désigner son président et ses vice-présidents. Ont ainsi été élus : Gérard Fromm en qualité de président ainsi que Pierre Leroy, Georges Pouchot Rouge Blanc, Pierre Bouvier, Jean-Pierre Sevrez aux postes de vice-présidents. Le Schéma de cohérence territoriale constitue un cadre pour la définition et l'harmonisation des politiques publiques d'habitat, de déplacement, de développement économique, d'agriculture et d'environnement, et ce dans la perspective d'un projet de territoire à 20 ans. À l'issue de ces élections, le nouveau président, Gérard Fromm, a rappelé que le SCOT, "boussole des différents dispositifs de planification et d'urbanisme", était avant tout un lieu d'expression privilégié des volontés politiques communes face aux grands enjeux d'avenir. "L'élaboration du SCOT Briançonnais est un travail ambitieux de réflexion et de concertation, qui devrait redémarrer début 2012, et s'étaler sur une durée approximative de 3 ans. La concertation de la population est indispensable tout au long du processus pour recueillir l'adhésion des habitants, des associations, des socioprofessionnels, pour réfléchir et choisir ensemble."

08 • 12 • 2011

Bem-vindos

02 • 12 • 2011

**CIS de Serre Chevalier :
une inauguration en fanfare**

Sapeurs-pompiers volontaires, habitants de la vallée de la Guisane... près de 150 personnes étaient venues découvrir le bâtiment au rythme de l'Écho de la Guisane. L'inauguration s'est tenue sous la présidence conjointe d'Alain Fardella et de Jean-Yves Dusserre Président du Conseil Général des Hautes-Alpes et du SDIS 05, et en présence de Francine Prime, Préfète des Hautes-Alpes, d'Imed Bentaleb, Sous-Préfet, des représentants du des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes : le directeur, le Lieutenant-Colonel Patrick Moreau, le chef du Groupement Nord, le Commandant Pierre Collier et le chef de centre Claude Barre. Le CIS est opérationnel depuis le 17 septembre.

05 • 12 • 2011

Les Hautes Vallées à Montgenèvre

La Conférence des Hautes Vallées, association de droit italien, composée de collectivités territoriales françaises et italiennes, s'est réunie à Montgenèvre. L'occasion de faire, à mi-parcours, le point sur le Plan Intégré Transfrontalier. Ce programme permet de doter le territoire des Hautes Vallées d'équipements dédiés au Patrimoine, à la Géologie. Il ambitionne non seulement de sensibiliser davantage la population aux enjeux du développement durable (Forum du Développement Durable) mais aussi de progresser sur des projets à connotations économiques liés à la valorisation de la filière Bois et à la valorisation des circuits courts. L'année 2012 s'annonce riche en événements et en actions.

Le 8 décembre, Laurence Fine, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Briançonnais, et le directeur du Conservatoire, Jean-Jacques Flament, ont officiellement accueilli les musiciens brésiliens fraîchement arrivés. La cérémonie s'est déroulée en présence des familles qui participent ou qui ont participé au projet d'échange « Briançon Tempo do Brasil » depuis son lancement il y a 6 ans. Nouveauté, deux professeurs figurent parmi les musiciens de l'État de Ceara : Léandro, 21 ans enseigne le violon ; Robson, 28 ans, le cor d'harmonie. Ces deux professionnels pourront parfaire leur pédagogie et leur pratique instrumentale. Ils ont été présélectionnés par Fernando Lima, professeur de violoncelle au Conservatoire et lui-même Brésilien. Deux élèves, Tiago, trompettiste de 20 ans et Lucas, violoniste de 18 ans, passeront également l'année au Conservatoire pour obtenir en fin de cycle, le Certificat d'Étude Musicale (CEM), un diplôme qui leur ouvrira les portes d'un parcours préprofessionnel.



13 communes
pour la Communauté de Communes du Briançonnais

schéma départemental de coopération intercommunale

Par arrêté du 21 décembre 2012, le Préfet des Hautes-Alpes a prononcé l'intégration de la commune de Puy-Saint-Pierre dans la Communauté de Communes du Briançonnais avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Concrètement, à cette date, la commune est dessaisie de toutes les affaires qui se rapportent à l'une ou l'autre des compétences exercées par la CCB. Il en va ainsi de la gestion des O.M, de l'assainissement, de la petite enfance ou des questions de développement économique par exemple...

En effet, le Maire de Puy-Saint-Pierre ayant clairement signifié son désaccord avec ce regroupement, le travail de préparation à ce transfert de dossiers n'a pu être mis en œuvre.

En premier lieu, la question de la représentation de la commune au conseil communautaire. Deux membres du conseil municipal et deux suppléants doivent être nommés pour siéger. Mais la commune n'ayant à ce jour toujours pas fait part de la désignation de ses délégués, ce sont, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire et le premier adjoint qui sont convoqués à chaque séance. Sans succès pour l'instant, car aucun représentant de la commune n'a encore siégé.

Concernant les services et actions existants à Puy-Saint-Pierre qui seront désormais transférés à la CCB. A plusieurs reprises, la CCB a tenté de se rapprocher de la commune pour effectuer ce travail préparatoire qui consiste à recapituler l'ensemble des actions que la Communauté de Communes va maintenant prendre en charge. Ce travail est essentiel pour préparer

12 - CCB Info n°10 Mars 2013

coopération transfrontalière

Dans le cadre de la politique de développement de la zone transfrontalière, la Communauté de Communes du Briançonnais a initié un projet culturel destiné à mettre en valeur des édifices ou des sites patrimoniaux remarquables par le biais de QR codes audio.



Les Aïes
Dernière demeure de la ferme

...arrivée des QR codes dans le Briançonnais

S'inscrivant dans un dynamisme numérique, le Briançonnais va se raconter à travers le maillage de son territoire.

En pratique, une identification sous forme de QR-code ou code barre 2D sera mise en place sur les édifices sélectionnés par les communes. Ils permettront d'accéder à un système de téléchargement d'informations en trois langues (français, anglais et italien).

En pointant son portable vers le code barre, le logiciel de lecture reconnaît le QR Code et un fichier son mp3 décrivant le monument. Les textes ont été rédigés en collaboration avec les guides conférenciers du Service du Patrimoine de Briançon et enregistrés sur des écouteurs.

Une véritable promenade audio-guidée par téléphone, cette rencontre entre la Culture et les Nouvelles technologies permet de valoriser au mieux notre territoire.

Ce dispositif multilingue accessible 24h/24 et 7j/7 sera mis en place dès ce printemps sur une soixantaine d'édifices remarquables, complété par la diffusion d'une brochure présentant l'ensemble des circuits. C'est support papier offrira une possibilité de téléchargement en amont des parcours. Nous vous invitons donc à découvrir ou redécouvrir notre patrimoine en toute liberté, de manière vivante et simple.

© Mickaël Boyer - CC0

en bref

3 nouvelles venues à la CCB



Manon GAUDERNAU
CHARGÉE DE MISSION OM

Depuis 9 ans, Manon travaille dans le secteur de la gestion et la prévention des déchets. Apparaissant en poste au SMICTOM de l'Eau-bourne Saviniens, elle s'occupe de la tarification incitative. Elle a rejoint la CCB le 17 décembre 2012, dans l'objectif de créer et de mettre en place une rigole pour la collecte des ordures ménagères.



Aurélie POYAU
CHARGÉE DE MISSION SCOT

Docteur en géographie et aménagement du territoire, elle a travaillé 3 ans pour l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) sur les marchés africains et enseigné 6 ans à l'Université d'Aix-Marseille. 36 ans et maman de deux enfants, c'est sur le territoire Briançonnais qu'elle souhaite aujourd'hui exercer son activité professionnelle au service de la CCB, en mettant en œuvre le schéma de cohérence territoriale.



Cirièle RIPPET
ASSISTANTE COMMUNICATION / PETITE ENFANCE

Jeune diplômée d'ACES (Administration économique et sociale), elle a travaillé au sein de structures petite enfance tout au long de ses études. En 2012, elle intègre la plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes en tant qu'assistante de direction. Elle a rejoint la CCB début décembre au poste d'assistante communication et petite enfance.

CCB Info n°10 Mars 2013 - 13

aménagement du territoire

Le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Afin de mener à bien ce projet, la Communauté de Communes met en place une organisation des instances de validation et de travail axée autour de :

4 structures

- Le conseil communautaire organe délibérant du Scot Briançonnais. Il aura en charge l'approbation, le suivi et la révision du SCOT.

- La Commission Spéciale SCOT, composée du Président Gérard Fromm, de Pierre Leroy, de Georges Pouchot Rouge Blanc, de Thierry Ducurtail, de Pierre Bouvier, de Guy Hermitte, maires, suit la procédure et les études et valide les grandes étapes du SCOT.

- Le Comité Technique est composé du Président de la commission, du DGS, du chef de pôle DEAT, de la chargée de mission, et de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce comité prépare les travaux de la commission spéciale du Scot et suit l'avancement de la procédure.

Le Comité consultatif du SCOT dans lequel siègent les personnes associées : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et les Chambres Consulaires... Son rôle est d'apporter des éléments contribuant à établir le diagnostic et d'exposer les enjeux qui devront être pris en compte pour son élaboration.



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (scot) DU BRIANÇONNAIS SUR LES RAILS

Depuis l'approbation du "Grenelle de l'Environnement" (12 juillet 2010), les SCOT deviennent obligatoires pour l'ensemble du territoire national et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017. En l'absence de Scot à cette date, les communes seront sous le régime de la constructibilité limitée, ce qui signifie qu'elles ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation.

4 thématiques transversales

- 1 • Transports et mobilités
- 2 • Équilibre social du territoire : habitat et mixité sociale, équipements, services
- 3 • Organisation durable du territoire : trames vertes, énergies renouvelables, les grands défis environnementaux, le paysage
- 4 • Attractivité du territoire : développement économique, touristique, patrimonial

À la rentrée 2013, la CCB choisira un bureau d'études pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma. La mission de cette équipe sera de préparer avec l'ensemble des acteurs, les documents obligatoires du DIAG le PADD et le DOO :

- 1 • Réactualiser, approfondir et « Grenelliser » le Diagnostic territorial réalisé en 2003, base de réflexion pour les projets futurs en intégrant les dernières données existantes.
- 2 • Elaborer le Plan Aménagement et de Développement Durable (le PADD). La concertation publique accompagne la procédure de l'élaboration du SCOT tout au long des différentes étapes
- 3 • Définir le Document d'Orientations et d'Objectifs (le DOO)
- 4 • Mettre en forme le dossier pour l'arrêt et l'approbation du SCOT, ainsi que le déroulement de l'enquête publique.

La concertation publique accompagnera la procédure sur toute sa durée, sous diverses formes : réunions publiques, ateliers, site internet, expositions...

VIF SUCCÈS, le SCOT est parti en tournée... pour les réunions publiques



Elles se sont déroulées sur l'ensemble des communes du territoire, permettant ainsi d'informer et d'échanger avec la population du Briançonnais sur les choix de développement et les orientations stratégiques.

8 - CCB Info n°11 Juillet 2013

Comité Technique

Le comité technique est un organe consultatif qui émet des avis obligatoires, préalables aux décisions, en matière d'organisation et de fonctionnement des services, de formation.

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le CHSCT a pour mission :
De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents.
D'améliorer les conditions de travail notamment des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité. De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Commission de Délégation de Service Public

Son rôle est : d'examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des usagers devant le service public...) dresser la liste des candidats admis à présenter une offre; émettre un avis sur les offres analysées; émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant supérieure à 5%. Au sein de la CCB, la CDSP est chargée de trois contrats : assainissement, théâtre, cinéma d'art et essai.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art. 1505). La CID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptables.

Commission d'admission en crèche

Son rôle est : de répondre aux besoins des enfants et des familles, de favoriser la mixité sociale, d'accueil et d'âge.

élections 2014

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La CLECT joue un double rôle :
Elaborer une méthode d'évaluation des transferts de charges et transmettre ses conclusions aux conseils municipaux ;
Etre un observatoire permanent de l'évaluation des charges transférées.

Comité suivi du théâtre

Le comité de suivi est un outil d'animation permettant le dialogue entre les élus, la direction générale des services de la CCB et le délégataire.
Il est composé de personnes qualifiées dans le domaine, choisies par le délégant en accord avec le délégataire.

Comité suivi de La Maison des Jeunes et de La Culture Centre Social du Briançonnais

Il a pour objet :
De mener une évaluation partagée du programme d'actions et de valider ses grands axes. De valider le budget prévisionnel et le compte de résultat.

Commission de contrôle financier Pour La Délégation de Service Public d'assainissement collectif

Sa mission est d'examiner les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise. A l'issue de son contrôle annuel, la commission doit établir un rapport écrit qui sera joint aux comptes de la collectivité et considéré comme un document communicable.

SCoT Commission SPÉCIALE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) rassemblant 6 membres. Elle donne un avis sur les orientations à prendre pour l'élaboration du SCoT.



SCoT DU BRIANÇONNAIS



Le SCoT se décompose en 3 Phases :
Diagnostic PADD
(projet d'aménagement et de développement durables)
DOO
(document d'orientations et d'objectifs).

PHASE 1
JANV. 2014

Lancement du Diagnostic.
Le diagnostic est un état des lieux du territoire qui détermine les atouts et les faiblesses du territoire notamment en termes d'aménagement de l'environnement et d'habitat.

PHASE 2
OCT. 2014

Lancement du PADD.
Le PADD fixe ainsi la stratégie de développement du territoire et les grands objectifs du SCoT au niveau des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il constitue l'aboutissement de la phase prospective. Bien qu'il soit un projet avant tout politique, la population a été associée à l'élaboration du PADD dans le cadre de la concertation participative et citoyenne voulue par la CCB

PRÉSENTATION DU PADD

Le PADD fixe 4 axes



Après la phase préalable de diagnostic et d'Etat Initial de l'Environnement, les élus du Briançonnais ont défini un projet politique, appelé **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**.
Pouvant s'identifier à la stratégie du territoire en matière d'urbanisme durable, Le PADD du SCoT du Briançonnais est exemplaire en matière d'Approche Environnementale de l'Urbanisme® et manifeste la volonté des 13 communes de se fédérer autour d'un projet ambitieux conciliant développement du territoire et pérennisation du cadre de vie.

D'ici 2030, le Briançonnais entend développer l'économie locale à travers le tourisme (qui reste le premier moteur de croissance économique), les énergies renouvelables, l'économie de la santé, l'agriculture, la sylviculture, le BTP, le commerce et l'artisanat.

- > Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique,
- > La complémentarité économique - une tradition alpine,
- > Un binôme gagnant - agriculture de proximité et ressources forestières à exploiter.



L'économie diversifiée du Briançonnais
tourisme, santé, commerce, artisanat, agriculture...



Le PADD a été présenté lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2015.

Dans ce deuxième axe, le Briançonnais affirme sa volonté de soutenir la croissance de l'agglomération par des projets urbains ambitieux et la création de pôles urbains structurants dotés d'une offre de transport public étendue pour chaque vallée du Briançonnais. Il entend aussi renouer avec la croissance démographique.

- > La solidarité territoriale – clé de l'équilibre,
- > L'engagement pour l'accès au logement,
- > Se déplacer plus facilement.



Réunir le Briançonnais
autour de ses complémentarités

Un engagement pour la Petite Enfance

Signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la C.A.F et la CCB
Le 30 mars dernier, la Communauté de Communes du Briançonnais signait un nouveau contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Cette convention d'objectifs et de financement a été établie en fonction des nouvelles actions menées par la collectivité dans le cadre de sa compétence Petite Enfance.
Cet engagement réciproque résulte d'une étude de la collectivité sur les besoins de mode de garde et la mise en place d'actions comme par exemple la création d'un poste de coordination de la Petite Enfance et l'augmentation de la capacité d'accueil avec notamment la crèche de la Guisane.



DE DROITE À GAUCHE : Alain Fardella, président de la CCB, Fabienne Laverne, présidente de la C.A.F., Christian Zimmer, 1er vice-président, Joël Tourniaire, directeur adjoint et Laurence Fine, vice-présidente déléguée à la Petite Enfance.

Sécurité et prévention : la CCB pour une politique volontariste

Le CISPDP propose des objectifs à l'échelle du territoire
Le mardi 9 mars s'est tenu le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPDP). Les représentants de 30 administrations ou associations se sont réunis sous la présidence conjointe du Président de la CCB, Alain Fardella, de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Briançon et de M. le Procureur de la République de Gap. Cette instance s'est réunie pour faire un bilan de la situation actuelle et construire une politique de sécurité et de prévention à l'échelle de toute la Communauté de Communes.
Cette année, la volonté de M. Fardella a été de privilégier la construction d'objectifs communs et la création d'outils d'accompagnement des structures impliquées.
Un bilan réalisé en amont, par les directeurs des structures et les élus, a permis de définir les axes de notre politique et de recentrer la réflexion sur les publics concernés.
Comme Monsieur le Procureur le faisait remarquer, le Briançonnais se distingue par une faible délinquance et une implication peu importante des mineurs (12% des cas recensés). Ce constat est certainement à mettre à l'actif de la politique de tolérance zéro appliquée au niveau départemental et local, des actions de prévention mises en place et de la forte réactivité des structures de suivi.
Les débats ont défini dix axes prioritaires à décliner sur notre territoire parmi lesquels on peut noter l'intégration de la future Maison de la Justice et du Droit et la prévention des conduites à risque notamment la consommation de drogues et d'alcool.
D'autres axes forts, déjà repérés, sont la construction d'espaces de rencontres permettant un maillage de l'ensemble du territoire, ceci afin d'améliorer la prévention auprès des publics jeunes et adultes grâce à des outils adaptés, ainsi que l'accompagnement des victimes et la responsabilisation de chacun avec l'implication des parents et l'aide à la réinsertion.
Trois commissions vont se mettre au travail pour, d'ici novembre, développer les débats et proposer des outils d'action aux structures associatives et intercommunales.



Philippe Michelon, CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE ET À LA PRÉVENTION



DERNIERES MINUTES...DERNIERES MINUTES...

Signature de l'avenant au contrat d'assainissement
Après de longs mois de réflexion, de négociation, de concertation, l'avenant au contrat qui lie la CCB à la SEERC vient d'être signé par le Président. Ce document permet de lancer les travaux de raccordement du Fontenil, de Val-des-Prés, de Puy St André à la station d'épuration PUR'ALPES et la construction des stations d'épuration des Pays de la Meije, de Névache et de Cervières, sans augmentation du coût pour les usagers. D'ici quelques mois, tous ces villages verront enfin leurs eaux usées traitées correctement pour le plus grand bénéfice de la qualité de nos rivières.

Brève pour le journal de la CCB

Dans le cadre de sa politique de la Petite Enfance et de son action de coordination, la CCB lance un diagnostic de territoire, sur toutes les communes du Briançonnais. Cette enquête menée auprès des municipalités et des familles permettra à la collectivité de recenser les besoins de mode de garde et d'adapter un projet local afin de garantir une cohérence et une équité de l'accueil sur le territoire. Merci de réserver le meilleur accueil aux questionnaires qui seront distribués.

Appel !

La crèche de la Guisane envisage d'ouvrir tous les week-ends de juillet et août. Il reste des places pour les samedis et/ou dimanche. Inscription jusqu'à fin mai. Pensez à réserver dès aujourd'hui ! Crèche de La Guisane : 04 92 45 81 29 - Chantemerle Saint Chaffrey

D'une communauté de moyens à une communauté d'objectifs...

Un Schéma de COhérence Territoriale pour une vision d'avenir.

Quatorze ans après sa création, la Communauté de Communes du Briançonnais fait le point avant de prendre son second souffle. Pour définir des objectifs communs d'aménagement, il convient de procéder à une étude de notre territoire à tous les niveaux, environnemental, social, économique, démographique... afin d'en identifier les points forts et les points faibles.
Cette opération de diagnostic est en cours.
Sur la base de cet état des lieux, nous pourrions ensemble établir un projet, après une vaste concertation de la population, des associations et des organismes socio-économiques.
Le SCOT, Schéma de COhérence Territoriale, est l'outil d'aménagement du territoire adapté à cette démarche. Il prévoit l'établissement :
- d'un diagnostic, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADDD), et de documents réglementaires permettant la mise en œuvre d'un projet de territoire, le tout dans le cadre d'une concertation obligatoire.
Il nous aidera à façonner la Communauté de Communes du Briançonnais pour les dix à quinze ans à venir.

Les grands chantiers de l'année 2011



Aménager

Miser sur la cohérence

Le conseil communautaire relance en 2011 la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale. En sommeil pendant 7 ans, le SCOT est un outil indispensable pour un développement harmonieux du Briançonnais.
Une conférence-débat s'est d'ores et déjà tenue au Cadran le 25 février 2011 sur le thème : « Le SCOT, un dossier d'avenir : opportunités, contraintes ». Les élus communautaires, les acteurs économiques du territoire et des intervenants extérieurs ont ainsi partagé leurs expériences sur la mise en place d'un tel schéma.

De l'espace pour les entreprises

La Communauté de Communes met du foncier à disposition des entreprises du Briançonnais.
Après la création cette année de la ZA de Pont-la-Lame, la Zone d'Activités de la Tour sera à son tour agrandie.

Fin 2010, la Zone d'Activités Briançon Sud est devenue le Centre commercial sud. Une nouvelle signalétique sera mise en place dans le courant de l'année. Les rues des Couteliers et des Tabellions seront entièrement rénovées.

"Renouer les liens avec les autres Communautés de Communes dans le cadre de projets à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais".

Extrait du discours d'Alain Fardella lors des vœux à la population du 18 janvier 2011

Accueillir

La Communauté de Communes du Briançonnais cherche cette année une surface suffisante pour pouvoir accueillir 10 emplacements doubles, soit une vingtaine de caravanes comme le prévoit le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. L'aire sera aménagée et reliée à l'ensemble des réseaux. Elle sera également gardiennée.

Rétrospective

25 • 02 • 2011

Le SCOT en questions

Lancé fin 2001, en sommeil depuis 7 ans, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire briannonnaise (SCOT) interrogé. Désireuse d'informer l'ensemble des élus sur les tenants et aboutissants de ce schéma, la Communauté de Communes organisait, vendredi 25 février au Théâtre du Cadran à Briançon, une conférence-débat sur le thème « Le SCOT, un dossier d'avenir : opportunités, contraintes ». Aspects réglementaires, enjeux locaux, témoignages et échanges étaient au programme de cet après-midi sous la présidence d'Alain Fardella. Gérard Fromm, Vice-président délégué au Développement économique et à l'Aménagement du territoire, a ouvert et animé le débat. Une centaine de personnes ont assisté à cette conférence. Dossier à suivre...

05 • 04 • 2011

Le retour de la Justice

Les Briannonnais peuvent de nouveau bénéficier d'un service juridique de proximité : la Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes le 5 avril dernier. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCB achevés depuis la mi-janvier, l'ouverture de la quatrième Maison de la Justice et du Droit (MJD) de France était attendue. Désormais avocats, notaires, huissiers, associations de consommateurs ou de juristes assurent des permanences pour informer et aider les citoyens qui le souhaitent. Un système de visioconférence permet également de régler la plupart des affaires sans se rendre à Gap. La MJD est située au 23, rue de la République à Briançon. Elle est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Tél. 04 92 57 75 05.

4 • CCB Info n°6 Mai 2011

Soutien aux entrepreneurs
Campagne de piégeage des campagnols
Justice...

les temps forts de la collectivité

07 • 04 • 2011

Cinq heureux entrepreneurs

La Communauté de Communes soutient financièrement les créateurs d'entreprises. Jeudi 7 avril, ils étaient 5 entrepreneurs à bénéficier d'un prêt à taux zéro : Michel Oyon pour la création d'un magasin de vente et de location d'articles de sport à Montgenèvre ; Myriam George pour la création d'une entreprise de vente à domicile de produits érotiques ; Benoit Pétigny pour la reprise d'un magasin d'optique, Centre commercial sud ; Rémi Billy pour la création d'un complexe indoor avec squash, badminton, golf, bar et snack à Briançon ; Sandrine Farina pour la reprise d'un commerce de prêt-à-porter féminin/masculin dans la Gargouille. Au total 67 500 € de prêts ont été remis sous forme de chèques par Stéphane Blondel, directeur de la PFIL, en présence d'Alain Fardella, Président de la CCB, Gérard Fromm, Vice-président délégué au Développement économique, dont 36 500 € pour le prêt d'honneur associatif PFIL et 31 000 € pour le prêt d'État NACRE.



AR PREFECTURE

005-24 05 00439-2017 0627-2017_65_05

Reçu le 06/07/2017

CCB Info

Rétrospective

01 • 12 • 2011

Un président pour le SCOT

Après une interruption de sept ans, les élus du Briançonnais ont décidé de relancer la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le comité du Syndicat mixte regroupant la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune de Puy Saint-Pierre s'est réuni en séance publique le 1^{er} décembre dernier pour désigner son président et ses vice-présidents. Ont ainsi été élus : Gérard Fromm en qualité de président ainsi que Pierre Leroy, Georges Pouchot Rouge Blanc, Pierre Bouvier, Jean-Pierre Sevrez aux postes de vice-présidents. Le Schéma de cohérence territoriale constitue un cadre pour la définition et l'harmonisation des politiques publiques d'habitat, de déplacement, de développement économique, d'agriculture et d'environnement, et ce dans la perspective d'un projet de territoire à 20 ans. À l'issue de ces élections, le nouveau président, Gérard Fromm, a rappelé que le SCOT, "boussole des différents dispositifs de planification et d'urbanisme", était avant tout un lieu d'expression privilégié des volontés politiques communes face aux grands enjeux d'avenir. "L'élaboration du SCOT Briançonnais est un travail ambitieux de réflexion et de concertation, qui devrait redémarrer début 2012, et s'étaler sur une durée approximative de 3 ans. La concertation de la population est indispensable tout au long du processus pour recueillir l'adhésion des habitants, des associations, des socioprofessionnels, pour réfléchir et choisir ensemble."

08 • 12 • 2011

Bem-vindos

02 • 12 • 2011

**CIS de Serre Chevalier :
une inauguration en fanfare**

Sapeurs-pompiers volontaires, habitants de la vallée de la Guisane... près de 150 personnes étaient venues découvrir le bâtiment au rythme de l'Écho de la Guisane. L'inauguration s'est tenue sous la présidence conjointe d'Alain Fardella et de Jean-Yves Dusserre Président du Conseil Général des Hautes-Alpes et du SDIS 05, et en présence de Francine Prime, Préfète des Hautes-Alpes, d'Imed Bentaleb, Sous-Préfet, des représentants du des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes : le directeur, le Lieutenant-Colonel Patrick Moreau, le chef du Groupement Nord, le Commandant Pierre Collier et le chef de centre Claude Barre. Le CIS est opérationnel depuis le 17 septembre.

05 • 12 • 2011

Les Hautes Vallées à Montgenèvre

La Conférence des Hautes Vallées, association de droit italien, composée de collectivités territoriales françaises et italiennes, s'est réunie à Montgenèvre. L'occasion de faire, à mi-parcours, le point sur le Plan Intégré Transfrontalier. Ce programme permet de doter le territoire des Hautes Vallées d'équipements dédiés au Patrimoine, à la Géologie. Il ambitionne non seulement de sensibiliser davantage la population aux enjeux du développement durable (Forum du Développement Durable) mais aussi de progresser sur des projets à connotations économiques liés à la valorisation de la filière Bois et à la valorisation des circuits courts. L'année 2012 s'annonce riche en événements et en actions.

Le 8 décembre, Laurence Fine, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Briançonnais, et le directeur du Conservatoire, Jean-Jacques Flament, ont officiellement accueilli les musiciens brésiliens fraîchement arrivés. La cérémonie s'est déroulée en présence des familles qui participent ou qui ont participé au projet d'échange « Briançon Tempo do Brasil » depuis son lancement il y a 6 ans. Nouveauté, deux professeurs figurent parmi les musiciens de l'État de Ceara : Léandro, 21 ans enseigne le violon ; Robson, 28 ans, le cor d'harmonie. Ces deux professionnels pourront parfaire leur pédagogie et leur pratique instrumentale. Ils ont été présélectionnés par Fernando Lima, professeur de violoncelle au Conservatoire et lui-même Brésilien. Deux élèves, Tiago, trompettiste de 20 ans et Lucas, violoniste de 18 ans, passeront également l'année au Conservatoire pour obtenir en fin de cycle, le Certificat d'Étude Musicale (CEM), un diplôme qui leur ouvrira les portes d'un parcours préprofessionnel.



schéma départemental de coopération intercommunale

Par arrêté du 21 décembre 2012, le Préfet des Hautes-Alpes a prononcé l'intégration de la commune de Puy-Saint-Pierre dans la Communauté de Communes du Briançonnais avec effet au 1^{er} janvier 2013. Concrètement, à cette date, la commune est dessaisie de toutes les affaires qui se rapportent à l'une ou l'autre des compétences exercées par la CCB. Il en va ainsi de la gestion des O.M, de l'assainissement, de la petite enfance ou des questions de développement économique par exemple...

En premier lieu, la question de la représentation de la commune au conseil communautaire. Deux membres du conseil municipal et deux suppléants doivent être nommés pour siéger. Mais la commune n'ayant à ce jour toujours pas fait part de la désignation de ses délégués, ce sont, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire et le premier adjoint qui sont convoqués à chaque séance. Sans succès pour l'instant, car aucun représentant de la commune n'a encore siégé.

Lister les services et actions existants à Puy-Saint-Pierre qui seront désormais transférés à la CCB

A plusieurs reprises, la CCB a tenté de se rapprocher de la commune pour effectuer ce travail préparatoire qui consiste à recapituler l'ensemble des actions que la Communauté de Communes va maintenant prendre en charge. Ce travail est essentiel pour préparer

12 - CCB Info n°10 Mars 2013

coopération transfrontalière

Dans le cadre de la politique de développement de la zone transfrontalière, la Communauté de Communes du Briançonnais a initié un projet culturel destiné à mettre en valeur des édifices ou des sites patrimoniaux remarquables par le biais de QR codes audio.



Les Alpes
Détail d'un édifice de la zone

...arrivée des QR codes dans le Briançonnais

S'inscrivant dans un dynamisme numérique, le Briançonnais va se raconter à travers le maillage de son territoire.

En pratique, une identification sous forme de QR-code ou code barre 2D sera mise en place sur les édifices sélectionnés par les communes (5 par commune) permettant d'accéder à un système de téléchargement d'informations en trois langues (français, anglais et italien).

En pointant son portable vers le code barre, le logiciel de lecture reconnaît le QR Code et un fichier son mp3 décrivant le monument. Les textes ont été rédigés en collaboration avec les guides conférenciers du Service du Patrimoine de Briançon et enregistrés sur des écouteurs.

Véritable promenade audio-guidée par téléphone, cette rencontre entre la Culture et les Nouvelles technologies permet de valoriser au mieux notre territoire.

Ce dispositif multilingue accessible 24h/24 et 7j/7 sera mis en place dès ce printemps sur une soixantaine d'édifices remarquables, complété par la diffusion d'une brochure présentant l'ensemble des circuits. C'est support papier offrira une possibilité de téléchargement en amont des parcours. Nous vous invitons donc à découvrir ou redécouvrir notre patrimoine en toute liberté, de manière vivante et simple.

© Mickaël Boyer - CC0

en bref

3 nouvelles venues à la CCB



Manon GAUDFERNAU
CHARGÉE DE MISSION OM

Depuis 9 ans, Manon travaille dans le secteur de la gestion et la prévention des déchets. Apparaissant en poste au SMICTOM de l'Eaubrunais Sarvinais, elle s'occupait de la tarification incitative. Elle a rejoint la CCB le 17 décembre 2012, dans l'objectif de créer et de mettre en place une rigole pour la collecte des ordures ménagères.



Aurélie POYAU
CHARGÉE DE MISSION SCOT

Docteur en géographie et aménagement du territoire, elle a travaillé 3 ans pour l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) sur les marchés africains et enseigné 6 ans à l'Université d'Aix-Marseille. 36 ans et maman de deux enfants, c'est sur le territoire Briançonnais qu'elle souhaite aujourd'hui exercer son activité professionnelle au service de la CCB, en mettant en œuvre le schéma de cohérence territoriale.



Cirièle RIPPERT
ASSISTANTE COMMUNICATION / PETITE ENFANCE

Jeune diplômée d'ACES (Administration économique et sociale), elle a travaillé au sein de structures petite enfance tout au long de ses études. En 2012, elle intègre la plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes en tant qu'assistante de direction. Elle a rejoint la CCB début décembre au poste d'assistante communication et petite enfance.

CCB Info n°10 Mars 2013 - 13



aménagement du territoire

Le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Afin de mener à bien ce projet, la Communauté de Communes met en place une organisation des instances de validation et de travail axée autour de :

4 structures

- Le conseil communautaire organe délibérant du Scot Briançonnais. Il aura en charge l'approbation, le suivi et la révision du SCOT.

- La Commission Spéciale SCOT, composée du Président Gérard Fromm, de Pierre Leroy, de Georges Pouchot Rouge Blanc, de Thierry Ducurtail, de Pierre Bouvier, de Guy Hermitte, maires, suit la procédure et les études et valide les grandes étapes du SCOT.

- Le Comité Technique est composé du Président de la commission, du DGS, du chef de pôle DEAT, de la chargée de mission, et de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce comité prépare les travaux de la commission spéciale du Scot et suit l'avancement de la procédure.

Le Comité consultatif du SCOT dans lequel siègent les personnes associées : l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et les Chambres Consulaires... Son rôle est d'apporter des éléments contribuant à établir le diagnostic et d'exposer les enjeux qui devront être pris en compte pour son élaboration.



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (scot) DU BRIANÇONNAIS SUR LES RAILS

Depuis l'approbation du "Grenelle de l'Environnement" (12 juillet 2010), les SCOT deviennent obligatoires pour l'ensemble du territoire national et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017. En l'absence de Scot à cette date, les communes seront sous le régime de la constructibilité limitée, ce qui signifie qu'elles ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation.

4 thématiques transversales

- 1 • Transports et mobilités
- 2 • Équilibre social du territoire : habitat et mixité sociale, équipements, services
- 3 • Organisation durable du territoire : trames vertes, énergies renouvelables, les grands défis environnementaux, le paysage
- 4 • Attractivité du territoire : développement économique, touristique, patrimonial

À la rentrée 2013, la CCB choisira un bureau d'études pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma. La mission de cette équipe sera de préparer avec l'ensemble des acteurs, les documents obligatoires du DIAG le PADD et le DOO :

- 1 • Réactualiser, approfondir et « Grenelliser » le Diagnostic territorial réalisé en 2003, base de réflexion pour les projets futurs en intégrant les dernières données existantes.
- 2 • Elaborer le Plan Aménagement et de Développement Durable (le PADD). La concertation publique accompagne la procédure de l'élaboration du SCOT tout au long des différentes étapes
- 3 • Définir le Document d'Orientations et d'Objectifs (le DOO)
- 4 • Mettre en forme le dossier pour l'arrêt et l'approbation du SCOT, ainsi que le déroulement de l'enquête publique.

La concertation publique accompagnera la procédure sur toute sa durée, sous diverses formes : réunions publiques, ateliers, site internet, expositions...

VIF SUCCÈS, le SCOT est parti en tournée... pour les réunions publiques



Elles se sont déroulées sur l'ensemble des communes du territoire, permettant ainsi d'informer et d'échanger avec la population du Briançonnais sur les choix de développement et les orientations stratégiques.

SCoT DU BRIANÇONNAIS



Le SCOT se décompose en 3 Phases :
 Diagnostic PADD
 (projet d'aménagement et de développement durables)
 DOO
 (document d'orientations et d'objectifs).

PHASE 1
 JANV. 2014

Lancement du Diagnostic.
 Le diagnostic est un état des lieux du territoire qui détermine les atouts et les faiblesses du territoire notamment en termes d'aménagement de transports, d'environnement et d'habitat.

PHASE 2
 OCT. 2014

Lancement du PADD.
 Le PADD fixe ainsi la stratégie de développement du territoire et les grands objectifs du SCOT au niveau des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il constitue l'aboutissement de la phase prospective. Bien qu'il soit un projet avant tout politique, la population a été associée à l'élaboration du PADD dans le cadre de la concertation participative et citoyenne voulue par la CCB

PRÉSENTATION DU PADD

Le PADD fixe 4 axes



Après la phase préalable de diagnostic et d'Etat Initial de l'Environnement, les élus du Briançonnais ont défini un projet politique, appelé **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**.
 Pouvant s'identifier à la stratégie du territoire en matière d'urbanisme durable, Le PADD du SCOT du Briançonnais est exemplaire en matière d'Approche Environnementale de l'Urbanisme® et manifeste la volonté des 13 communes de se fédérer autour d'un projet ambitieux conciliant développement du territoire et pérennisation du cadre de vie.

D'ici 2030, le Briançonnais entend développer l'économie locale à travers le tourisme (qui reste le premier moteur de croissance économique), les énergies renouvelables, l'économie de la santé, l'agriculture, la sylviculture, le BTP, le commerce et l'artisanat.

- > Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique,
- > La complémentarité économique - une tradition alpine,
- > Un binôme gagnant - agriculture de proximité et ressources forestières à exploiter.



L'économie diversifiée du Briançonnais
 tourisme, santé, commerce, artisanat, agriculture...



Le PADD a été présenté lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2015.

Dans ce deuxième axe, le Briançonnais affirme sa volonté de soutenir la croissance de l'agglomération par des projets urbains ambitieux et la création de pôles urbains structurants dotés d'une offre de transport public étendue pour chaque vallée du Briançonnais. Il entend aussi renouer avec la croissance démographique.

- > La solidarité territoriale – clé de l'équilibre,
- > L'engagement pour l'accès au logement,
- > Se déplacer plus facilement.



Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités

Comité Technique

Le comité technique est un organe consultatif qui émet des avis obligatoires, préalables aux décisions, en matière d'organisation et de fonctionnement des services, de formation.

élections 2014

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le CHSCT a pour mission :
 De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents.
 D'améliorer les conditions de travail notamment des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité. De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La CLECT joue un double rôle :
 Elaborer une méthode d'évaluation des transferts de charges et transmettre ses conclusions aux conseils municipaux ;
 Etre un observatoire permanent de l'évaluation des charges transférées.

Comité suivi du théâtre

Le comité de suivi est un outil d'animation permettant le dialogue entre les élus, la direction générale des services de la CCB et le délégataire.
 Il est composé de personnes qualifiées dans le domaine, choisies par le délégant en accord avec le délégataire.

Commission de Délégation de Service Public

Son rôle est : d'examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des usagers devant le service public...) dresser la liste des candidats admis à présenter une offre; émettre un avis sur les offres analysées; émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant supérieure à 5%. Au sein de la CCB, la CDSP est chargée de trois contrats : assainissement, théâtre, cinéma d'art et essai.

Comité suivi de La Maison des Jeunes et de La Culture Centre Social du Briançonnais

Il a pour objet :
 De mener une évaluation partagée du programme d'actions et de valider ses grands axes. De valider le budget prévisionnel et le compte de résultat.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art. 1505). La CID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Commission de contrôle financier Pour La Délégation de Service Public d'assainissement collectif

Sa mission est d'examiner les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise. A l'issue de son contrôle annuel, la commission doit établir un rapport écrit qui sera joint aux comptes de la collectivité et considéré comme un document communicable.

SCoT Commission SPÉCIALE

Commission d'admission en crèche

Son rôle est : de répondre aux besoins des enfants et des familles, de favoriser la mixité sociale, d'accueil et d'âge.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) rassemblant 6 membres. Elle donne un avis sur les orientations à prendre pour l'élaboration du SCOT.

La vie de la collectivité

2014 est le départ d'une nouvelle mandature. Les élections municipales de mars ont rebattu les cartes du territoire. Pas moins de 7 nouveaux maires (sur 13) et 19 conseillers communautaires (sur 33) ont renouvelé l'assemblée. Une nouvelle dynamique est créée au sein de la collectivité. Conscients des enjeux qui les attendent, les Vice-présidents et Conseillers Communautaires se sont investis immédiatement pour répondre au mieux aux attentes de leurs administrés.

2014 est une année de transition qui a vu peu de grands projets sortir de terre durant les premiers mois. La collectivité en a donc profité pour travailler sur de l'existant afin de le moderniser. Ainsi le CCB infos lancé en 2010 a connu un relooking en profondeur. Cette maquette plus aérée a permis de laisser la part belle aux photos.

Les déchetteries ont été informatisées, afin de permettre l'identification des utilisateurs et les catégories de déchets déposés. Ce nouveau dispositif a amélioré le traitement des données transmises aux professionnels.

La collectivité en a profité pour signer de nombreuses conventions ou partenariats afin d'améliorer les filières de recyclages proposées aux Briançonnais.

La CCB s'est équipée pour la première fois d'un véhicule de service électrique, afin de respecter ses engagements en termes de bilan carbone et de développement durable. L'acquisition de cette voiture a été plébiscitée par l'ensemble du personnel. Ce véhicule parfaitement adapté au Briançonnais permet aux agents de se déplacer sur l'ensemble du territoire de Gap à la Grave en supprimant notamment les rejets de CO2 et les nuisances sonores.

2014

BUDGET
Fonctionnement : 22 454 526 €
Investissement : 16 261 911 €

relance du SCOT

JANV.



Après de nombreuses années en sommeil le SCoT est relancé. La phase 1 le diagnostic est lancée au travers de différentes thématiques environnementale, urbaine, humaine, économique...

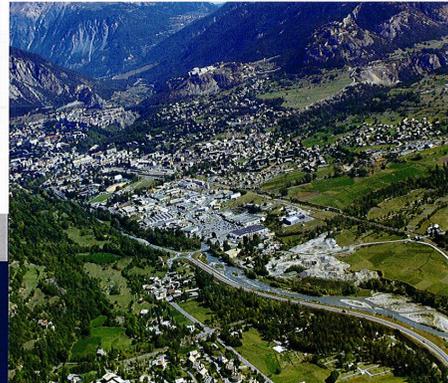
La CCB a fait le choix de proposer une démarche de concertation ambitieuse, avec les communes, les associations et le grand public. Objectif : Partager les constats du diagnostic réalisé avec le bureau d'étude et élaborer ensemble les enjeux du territoire.

Une réunion publique a eu lieu pour présenter le diagnostic le 10 juin 2014, suivie par la tournée des petits déjeuners au sein de chaque commune qui a débuté en fin d'année.



Le SCoT préfiguration du Briançonnais sur les 20 ans à venir a fait l'objet de débats fructueux avec les acteurs économiques, associatifs et sociaux du territoire.







Coût 840 000 €

Subventions
Europe/Etat/Conseil
Regional et Département
672 000 €
Autofinancement CCB
168 000 €

SCoT du Briançonnais









1

Phase diagnostic - Compte-rendu d'ateliers



SCoT du Briançonnais

Compte-rendu

Ateliers de concertation Habitat, économie et déplacements



Date : lundi 10 février 2014 de 18h à 20h30

Lieu : siège de la Communauté de communes

Participants : 14 personnes

Introduction

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, portée par la Communauté de communes du Briançonnais, deux séries d'ateliers participatifs ont été organisés au premier trimestre 2014 afin d'associer plus étroitement l'ensemble des acteurs du territoire à l'élaboration du diagnostic. Le premier atelier s'est tenu le lundi 13 janvier. Il était centré sur les thèmes liés à l'approche environnementale de l'urbanisme. Le second atelier, dont fait l'objet le présent compte-rendu, s'est tenu le lundi 10 février sur les thèmes liés à l'habitat, l'économie et les déplacements. Il s'est articulé en trois temps :

1. Accueil et présentation en séance plénière des éléments clefs du projet et des premiers constats du diagnostic ;
2. Ateliers thématiques : échanges et propositions concrètes par 2 groupes de travail thématiques ;
3. Restitution et récapitulatif des enjeux clés discutés lors des ateliers thématiques en séance plénière.



AR PREFECTURE

005-24 05 004 39 - 2017 0627 - 2017_65 DE
Recu le 06/07/2017

Compte-rendu Atelier

Aurélië POYAU, chargée de mission SCoT à la Communauté de Communes du Briançonnais, introduit la rencontre en remerciant les participants de leur présence. Il s'agit de la deuxième session d'ateliers sur le SCoT concernant les thématiques sociétales - mobilités, habitat, économie – qui fait suite à une première session sur les problématiques environnementales. La concertation autour du projet de SCoT touche différents publics : les citoyens, les personnes publiques associées, les élus. La mobilisation est en train de prendre, ce qui est une bonne chose (une quarantaine de personnes était présente au second comité de pilotage, de nouvelles personnes sont présentes à ce second atelier) ; il s'agit maintenant de l'élargir pour aboutir à un projet partagé.

Ensuite, Lorea LASALDE d'Aire Publique, présente les éléments clefs du projet : calendrier, acteurs, contexte réglementaire. Puis Julien BERTRAND de Citadia Conseil revient sur les principaux éléments de constats issus du diagnostic technique.

Un participant intervient pour préciser que les chiffres de l'INSEE sont faussés à cause de deux phénomènes. Tout d'abord, un certain nombre de personnes font de la valorisation immobilière en déclarant leur résidence principale dans le Briançonnais, alors qu'il s'agit en réalité de résidences secondaires. De la même manière, beaucoup de jeunes sont comptabilisés par l'INSEE comme habitant sur le territoire, mais désertent en réalité le Briançonnais pour aller faire leurs études ou trouver un stage.

Restitution des échanges

Atelier sur l'économie et les déplacements

Les conclusions du diagnostic montrent que le Briançonnais est le territoire le plus concerné par l'économie de l'attractivité (tourisme, seniors, santé...) en France. Ce modèle est-il viable dans un contexte de forte concurrence mondiale?

Plusieurs participants s'accordent sur le fait que l'économie de l'attractivité représente un atout majeur pour le territoire. C'est une nécessité de garder et de développer cette économie, notamment en mettant en valeur le patrimoine et les paysages. En outre, c'est la qualité de vie qui fait l'attractivité et le rayonnement du Briançonnais. Il s'agit donc de l'étoffer en lui attachant une identité et des valeurs territoriales, et en favorisant la pluralité et la diversité des profils de visiteurs.

Un participant mesure un peu ces propos. Ce modèle économique est en effet un choix incontournable pour développer le Briançonnais car il constitue une source importante d'emplois non-délocalisables. Par contre, il s'agit de poser des conditions à sa croissance afin d'éviter de répéter certaines erreurs du passé.

Un autre participant, représentant de la vie associative locale, précise que ces réflexions stratégiques sur le modèle de développement du Briançonnais arrivent bien tard. « Aujourd'hui, beaucoup de gens sont laissés au bord de la route. Et cela concerne surtout les jeunes » regrette-t-il. Historiquement, Briançon s'est développé grâce à trois secteurs : l'armée, la santé et le tourisme. « L'armée est partie depuis longtemps, et on a laissé les

SCoT du Briançonnais

établissements de santé partir petit à petit sans réagir. Aujourd'hui, le secteur de la santé représente 1500 emplois, c'est peanuts par rapport à ce que c'était avant ! » souligne-t-il.

« On est très mauvais en termes d'attractivité, alors si on mise tout là-dessus, on risque de répéter les mêmes erreurs qu'avant » s'exaspère un participant, membre de la Maison d'Artisans des Hautes-Alpes. Pour lui, le tourisme représente un potentiel important de développement, grâce au climat exceptionnel et à la qualité des paysages, avec des gisements d'emplois colossaux à la clef. Cependant, pour que ce soit viable, il s'agit de développer un modèle économique plus global comprenant le développement de la formation, des TPE et de l'artisanat. L'amélioration de l'habitat doit aussi être une priorité pour le territoire en favorisant les petits programmes de logements qui peuvent plus facilement être réalisés par les entreprises locales que les grandes opérations. Il s'agit aussi de développer les accès routiers, car beaucoup de gens passent sur le territoire, mais ne s'arrêtent pas.

Deux participants renversent le débat en soulignant le risque que peut représenter le développement d'une mono-activité telle que le tourisme, sur le territoire. Un développement excessif du tourisme risque en effet de fragiliser l'économie locale, notamment à cause de la saisonnalité qui rend beaucoup de gens dépendants de la réussite commerciale de quelques mois dans l'année. Il s'agit donc de diversifier au maximum l'économie locale, en reconquérant et en réorientant le secteur de la santé, en développant l'artisanat, les TPE, l'énergie, le numérique, le sport 'outdoor' et l'économie de la connaissance. « Pour avoir un modèle viable, il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier » résume un participant, représentant de l'Institut Régional pour la Création et le Développement des Entreprises (IRCE).

En ce qui concerne le tourisme, il y a des choix économiques à faire de manière urgente, car aujourd'hui beaucoup d'hôtels ferment. Faut-il par exemple privilégier le développement des lits banalisés, c'est-à-dire l'hébergement marchand donnant lieu à une rémunération de la prestation mis en location (hôtellerie, camping, meublés, etc.), face aux lits non banalisés, c'est-à-dire l'hébergement non marchand indisponible à la location (les résidences secondaires) ? Ne faudrait-il pas développer l'hôtellerie de qualité à haute valeur ajoutée, et créatrice d'emplois ?

L'indisponibilité du foncier à caractère industriel est-elle une menace pour l'équilibre économique du Briançonnais ou doit-elle se positionner plus bas dans la vallée ?

Un consensus se dégage très clairement dans le groupe : les zones artisanales existantes sont désastreuses en termes d'impact sur les paysages. Il faut donc mettre des contraintes réglementaires fortes dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour éviter que cela se reproduise, et inciter à la requalification paysagère des zones artisanales existantes. Cet enjeu est considéré par le groupe comme prioritaire.

Un participant précise qu'il est préférable de développer plusieurs petites zones industrielles que quelques grandes zones, qui deviennent rapidement inadaptées aux besoins, et qui ne trouveraient d'ailleurs pas forcément preneur dans la région. Il propose donc de maintenir les



SCoT du Briançonnais

zones d'activités existantes et de prévoir des zones d'activités plus petites dans le projet de SCoT.

Une participante, propriétaire d'hôtels dans la région, propose de créer un comité de recherche composé d'acteurs économiques locaux afin d'aider la Communauté de Communes du Briançonnais à définir une identité et un projet territorial cohérent et stratégique. Pour elle, il manque une réflexion stratégique pour définir un modèle d'avenir.

En ce qui concerne le secteur de la santé, un participant précise que ces emplois sont, contrairement à une idée reçue, délocalisables. Aujourd'hui, beaucoup d'établissements de santé sont rachetés par des grands groupes qui souhaitent les délocaliser. « Il faut absolument empêcher ces délocalisations, par tous les moyens possibles » s'exclame-t-il. En ce qui concerne le projet, le SCoT doit impérativement bloquer la zone UM du PLU de Briançon, qui doit servir de réserve foncière en vue d'accueillir un projet de développement sur la santé.

Quel urbanisme commercial demain ? Faut-il concentrer les surfaces commerciales sur le Briançonnais ou les diffuser dans le territoire (Serre-Chevalier Vallée, Montgenèvre) ?

Plutôt que de continuer à construire des grandes surfaces commerciales de type supermarché, une participante propose de rassembler les commerces qui se ressemblent dans des lieux spécifiques afin de mettre en scène les espaces commerciaux de manière conviviale. Un autre participant propose de créer, sur le même principe, des villages d'artisans.

Quelles priorités identifiez-vous pour l'activité ski ? L'extension du domaine skiable est-elle viable ? Quelles solutions identifiez-vous pour réduire la saisonnalité ?

L'extension du domaine skiable concerne essentiellement Montgenèvre. Pour les autres stations de ski, il s'agit avant tout d'étendre la clientèle afin d'éviter une baisse de la fréquentation. En effet, un participant souligne un phénomène récent : les Briançonnais ne fréquentent plus la station de Serre-Chevalier, dont les prix sont devenus trop élevés pour la plupart des ménages. La non-fréquentation par les habitants des stations de ski représente à terme un risque important pour le développement de ces dernières.

Vous reconnaissez-vous dans cette vision présentée dans le diagnostic d'un bassin de vie transfrontalier ?

La plupart des participants se reconnaissent dans cette vision transfrontalière du territoire. Certaines personnes déclarent aller faire des courses spécialisées en Italie, notamment dans les magasins IKEA. La fréquentation des italiens est aussi importante dans la région.



SCoT du Briançonnais

Cependant, le groupe reconnaît que cette identité de territoire transfrontalier est très largement sous-exploitée et peu mise en valeur.

Concernant la mobilité des actifs résidents, percevez-vous un allongement des distances de déplacements domicile-travail ?

Un tour de table est réalisé. La plupart des participants perçoivent un allongement à la fois des distances de déplacements domicile-travail, mais aussi un allongement de la durée de transport.

La saisonnalité conduit à des dysfonctionnements du réseau routier. Etes-vous favorable à l'accessibilité en voitures des grands sites ? Quelle politique de stationnement privilégier : localisation, tarification ?

Un consensus se dégage très clairement autour de la table sur la question de l'accessibilité en voitures des grands sites : il s'agit de fermer cette accessibilité aux voitures individuelles, afin de pouvoir les préserver et concevoir des aménagements de qualité. Cette politique ne représente pas un mauvais indicateur pour le tourisme à condition de créer des transports en commun performants, accessibles et gratuits.

En résumé

- Diversifier l'économie locale en développant de nouvelles filières : artisanat, numérique, énergie, économie de la connaissance...
- Développer la qualité de vie en valorisant le patrimoine, les paysages et le climat
- Construire une identité et des valeurs territoriales fortes, basées sur une stratégie cohérente de développement économique
- Favoriser la requalification paysagère des zones artisanales existantes
- Regrouper les commerces par secteur d'activités et créer des villages d'artisans
- Figer la zone UM du PLU de Briançon afin d'accueillir un projet de développement sur la santé
- Développer la transfrontalité du territoire
- Fermer l'accessibilité en voitures des grands sites



Atelier sur l'habitat et les mobilités

La dépense médiane des ménages Briançonnais pour l'accès au logement est de 455€/mois. L'offre immobilière vous paraît-elle en adéquation avec les revenus ? L'offre en logements répond-elle aux besoins ? Quel parcours résidentiel pour les jeunes ménages ?

L'ensemble des participants s'accorde à dire que les prix des loyers sont prohibitifs sur le Briançonnais.

Un participant, représentant d'une agence immobilière, constate que la population se plaint de la hauteur des loyers. Les agences cautionnent certains prix élevés même si ce n'est pas leur estimation initiale. Le groupe nuance ainsi les prix affichés dans la présentation : à Briançon, les produits neufs sont davantage de l'ordre de 3800 €/m² et les produits anciens de l'ordre de 3000€/m². En revanche, dans la vieille ville, les prix sont beaucoup plus faibles.

Si les prix sont élevés sur Briançon, la vallée est, quant à elle, réservée à l'élite : peu d'habitants peuvent acheter à Villeneuve ou Névache. Les ménages locaux partent sur l'Argentière, Prelles ou éventuellement Villard-Saint-Pancrace où la fiscalité est, selon eux, plus avantageuse.

Pour tous, l'acquisition d'un logement reste difficile, notamment pour les jeunes et les seniors.

L'impression d'un participant arrivé depuis peu sur le Briançonnais est qu'il est en effet difficile pour les jeunes de se loger que ce soit pour trouver des locations ou pour accéder à la propriété. Les loyers sont prohibitifs et il y a peu d'offres, les propriétaires préférant louer en saison touristique, sans les contraintes d'une location à l'année. Cependant, ce constat n'est pas propre au Briançonnais et semble partagé par tous les Pays touristiques. L'attractivité touristique va en effet de pair avec une sur-représentation de résidences secondaires et une forte vacance.

Si le manque de logements explique en partie le départ des jeunes, pour l'ensemble du groupe, c'est surtout le manque d'emplois qualifiés sur le territoire qui en est la raison principale. Certains participants constatent néanmoins ces dernières années un afflux de jeunes actifs aspirant à la vie dans la nature.

Quant aux seniors, ils manquent de logements adaptés. Les participants constatent qu'ils reviennent dans les centres des villes et des villages pour avoir accès aux services et aux commerces. A l'image de la vieille ville de Briançon qui a été longtemps prisée par les italiens mais qui est un peu plus investie par une clientèle locale ces dernières années notamment du fait de son accessibilité financière et ce, malgré son attractivité exclusivement touristique, la disparition des commerces de proximité et les difficultés de stationnement.

Le débat s'oriente rapidement vers le risque que représente la déstructuration de l'hôpital pour le territoire. Celle-ci aura des répercussions économiques considérables. Beaucoup de



SCoT du Briançonnais

séniors souhaitant prendre leur retraite sur le territoire du Briançonnais s'en iront vers des villes mieux équipées.

Pour vous, le Briançonnais doit-il continuer à accueillir 58% de résidences secondaires ? Faut-il privilégier la mixité urbaine, sociale et fonctionnelle au sein des opérations ?

Pour le groupe, le problème de l'accès au logement des jeunes s'explique par la sur-représentation du tourisme dans l'économie sur le territoire.

Un participant prend ainsi l'exemple de Névache qui ne vit que du tourisme. Il n'y a quasiment pas de logements en location à l'année, les propriétaires préférant les louer à la semaine ; de plus, tout est extrêmement cher (terrains, maisons, etc.). Les seuls jeunes qui s'y installent sont ceux dont les familles ont un terrain et qui construisent seuls.

Les participants doutent de la capacité des communes à réserver, dans les futures opérations, des logements aux habitants du territoire même s'ils y seraient très favorables. L'exemple est ainsi pris de la construction d'un lotissement à Puy St Pierre, que le promoteur souhaitait réserver aux habitants de la commune et dont les terrains ont tous été achetés par des étrangers qui ont une capacité financière supérieure à celle des résidents locaux.

De même, trouver des solutions à la vacance semble difficile. Un participant témoigne du fait que pour pouvoir accueillir sa famille pendant les vacances, il préfère garder les deux appartements qu'il possède inoccupés 9 mois dans l'année.

La solution des lotissements communaux est avancée pour pallier ce manque. A Névache, les bâtiments communaux pourraient être réhabilités et réservés aux habitants.

Il est ainsi très clair pour l'ensemble du groupe qu'il est impératif de stopper ou, à défaut, de limiter, le développement de résidences secondaires et touristiques : 'il faut arrêter ces gros ensembles qui ne vivent pas et sont vides à l'année'. Trop de projets touristiques, à l'image de l'Aigle Bleu, ont gâché le paysage par l'absence de qualité architecturale. Cette problématique est de plus en plus prise en considération par les communes : un voyage d'étus a ainsi été organisé en Suisse et en Autriche où des règles d'urbanisme limitant les implantations touristiques ont été mises en place.

Le SCoT a identifié 315 hectares de foncier résiduels constructible. Quelles formes urbaines préconisez-vous ? Quel niveau de densité ?

Le laisser-faire en matière de construction a conduit à un étalement urbain important, qui a dénaturé les villages ; ainsi, pour un participant : 'Briançon ressemble de plus en plus à un faubourg de banlieue parisienne'.

Le groupe préconise de faire évoluer les nouvelles opérations vers de l'habitat collectif et/ou intermédiaire : il faut revenir vers davantage de proximité ! C'est un point clé pour ne plus défigurer le paysage. Ce type de programmes est de fait de plus en plus proposé par les promoteurs locaux, avec des formes architecturales de plus en plus attrayantes.



SCoT du Briançonnais

Le groupe a cependant conscience qu'il faudra accompagner cette évolution auprès des habitants, voire les y contraindre : tout le monde rêve de pavillons ou tout au moins d'un bout d'extérieur. Pour certains participants, si les jeunes prennent des appartements, c'est qu'ils ne peuvent pas faire autrement ; ils rêvent de maison individuelle, ce qui les pousse à s'installer toujours plus loin de Briançon.

Les participants se montrent également favorables à la mixité sociale dans les nouvelles opérations afin d'éviter les quartiers exclusivement HLM.

Le diagnostic identifie des sites de secteurs de renouvellement urbain : faut-il fonctionnaliser l'intérieur des forts à destination de l'habitat, de l'activité économique, du tourisme ?

Fonctionnaliser l'intérieur des forts pour de l'habitat semble difficilement concevable pour les participants de l'atelier, compte tenu, notamment, de leur accessibilité. Le groupe se montre davantage favorable à la réalisation d'infrastructures hôtelières ou événementielles, de type Palais des congrès, qui permettraient de les utiliser et de les mettre en valeur. Cependant, il faudra faire des choix, tous les forts du territoire ne pouvant être réhabilités.

Vous reconnaissez-vous dans cette vision présentée dans le diagnostic d'un bassin de vie transfrontalier ?

Pour l'ensemble du groupe, la transfrontalité doit être prise en compte et valorisée dans le SCoT.

Aujourd'hui, elle n'est pas suffisamment exploitée : elle est sous-évaluée et les outils ou énergies investis sont trop insuffisants. A titre d'exemple, la langue italienne est peu enseignée dans les établissements scolaires. Plusieurs participants témoignent également du mauvais accueil qui est réservé par les habitants du territoire aux Italiens. Ces derniers ont donc tendance à se regrouper par quartier lorsqu'ils résident sur le territoire.

Pour un participant, 'il y a pourtant une carte à jouer'. Les services français (hôpital...) et les commerces (stations-services...) sont très fréquentés par les Italiens, dont le Pays connaît une crise importante. A titre d'exemple, l'hôpital avait inscrit dans son budget prévisionnel 100 000 € de chiffre d'affaires avec les Italiens. Or, il a réalisé 1 100 000€. Faisant le lien avec l'évocation de la fermeture de l'hôpital évoquée plus tôt, les participants soulignent l'importance de la prise en compte du caractère transfrontalier de l'hôpital dans le SCoT.

A contrario, tous les participants se rendent régulièrement à Turin pour profiter des commerces et de l'animation.



SCoT du Briançonnais

L'offre publique en transports en commun est-elle suffisante ? La dualité (TUB, Navette de Serre-Chevalier Vallée) répond-elle bien aux besoins ?

La désorganisation entre les communes du territoire fait l'unanimité : 'chacun fait ce qu'il peut, comme il peut, comme il veut'.

Le SCoT doit apporter une solution à cette absence de cohérence entre Briançon et les villages qui s'exprime pleinement dans le domaine des transports.

Ces derniers sont complètement morcelés. Il est ainsi très difficile de pouvoir circuler de village en village par ce biais : 'pour se rendre de Briançon au Casset, il faut 2 heures'. De fait, seuls 1% des actifs qui travaillent dans le briançonnais utilisent les transports en commun. Un participant témoigne du fait que la Commission Economique du Conseil de développement du Pays dont il fait partie, a proposé aux 4 Communautés de communes de prendre la compétence transport afin de rendre les dessertes inter-communales continues, à l'image du Pays des Ecrins. Le projet d'étendre le TUB à d'autres communes du territoire paraît ainsi être une bonne chose pour les participants.

Comment développer les modes doux (piéton, vélos) pour les habitants et pour les touristes ? Quels itinéraires développer en priorité ?

Un participant souligne la difficulté à se mouvoir à pied dans Briançon par temps de neige mais pas seulement. L'absence de trottoirs ou leur étroitesse, la dangerosité des voies piétonnes, l'absence de transports urbains cohérents entre les communes et a contrario la facilité du stationnement voiture favorisent de fait l'utilisation de la voiture, même pour des distances très réduites. La ville semble réservée à la voiture et ce tout voiture est inscrit dans les mentalités : un habitant de Briançon confesse ainsi n'avoir jamais pris le TUB.

Un participant regrette le manque d'espaces verts urbains, qui est représentatif de l'urbanisme des zones rurales. La nature est souvent exclue des centres des villes et des villages qui sont situés au cœur d'une nature riche. De fait, les PLU des communes rurales ne prévoient pas de poumons verts, de parcs, d'aménagements pour la détente. D'autant que si les communes s'engagent vers plus de densité, des espaces verts pourraient être aménagés. Des liens entre la Shappe et le cœur de ville de Briançon pourraient ainsi être créés.

Les Fontaines et le projet de la voie verte sont appréciés par les participants : cette dernière permettra de se promener en sécurité sur la Guisane, promouvant l'approche sans voiture et à travers la nature.



Les enjeux

- L'accessibilité au logement des habitants du territoire et notamment des jeunes et le développement de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces.
- Le maintien des séniors sur le territoire grâce à l'offre en santé et des logements et services adaptés.
- Le développement des liaisons du centre vers la périphérie et l'Italie et entre les villages notamment par le biais de lignes de transports en commun cohérentes et continues.
- La mise en valeur des relations transfrontalières dans le SCoT.



Compte-Rendu COPIL SCoT Briançonnais
Réunion du 03/03/2014

Réunion tenue en salle du conseil municipal de 14h45 à 16h30

Présents :

- **Aire Publique** : M. GUEREL
- **CCI des Hautes-Alpes** : Mme BERNERD et MM. GIBBE, JULIEN-ESTACHY, CHEVALLIER et ALLAMANNO
- **CG des Hautes-Alpes** : M. BRUNEAU
- **AOT 05 Voyageurs** : M. BOURNE-CHASTEL
- **CITADIA Conseil** : MM. BERTRAND et BELTRAN
- **Communauté de communes du Briançonnais** : M. FARDELLA (président et maire de La Salle-les-Alpes), M. CAILLOL, M. SALMON, Mme RAVEL, Mme AUDO et Mme POYAU
- **Commune de Briançon** : M. FROMM (maire), Mme VALDENNAIRE (conseillère municipale) et Mme DESLANDES
- **Commune de La Grave** : M. SEVREZ (maire)
- **Commune de La Salle-les-Alpes** : Mme VALLA (adjointe à l'urbanisme), Mme CHEMIN-BONALDI et Mme BRUN
- **Commune de Montgenèvre** : M. MENAGER
- **Commune de Névache** : M. DEYME (conseiller municipal)
- **Commune de Pragellato** : M. AROLFO (maire et Président de la Conférence des Hautes-Vallées)
- **Commune de Puy-Saint-Pierre** : M. LEROY (maire)
- **Commune de Saint-Chaffrey** : Mme BLANDO et Mme DI FURIA
- **Commune de Villard Saint Pancrace** : Mme FINE (maire)
- **Commune du Monêtier-les-Bains** : M. FOURCHET et M. GUGLIELMETTI
- **Communauté Montana Valle Susa e Val Sangone** : M. RE
- **CPIE Haute-Durance** : M. WYON
- **Parc national des Ecrins** : M. SABATIER
- **Pays du Grand Briançonnais** : Mme CREVOLIN
- **Pays du Grand Briançonnais** : Mme MANAI,
- **PNR Queyras** : M. GERTOUX

Excusés :

M. DUBOIS (DGS Briançon), Mme MARCHE (SCoT Oisans), M. DUCURTIL (maire de Cervières) et Mme GAUDFERNAU (Directrice OM)

Introduction par M. FROMM, maire de Briançon

M. le maire fait un bref rappel des premières réunions (dates et objets) et introduit l'ordre du jour : la présentation des enjeux du territoire du SCoT. Il rappelle également que le document présenté n'est pas exhaustif mais constitue un support provisoire visant à débattre des enjeux identifiés, à les compléter ou les amender le cas échéant, par l'ensemble des personnes ressources (communes, élus, associations, PPA...). Il précise de plus que les communes recevront le travail pour validation, des corrections pourront ainsi être apportées.

Présentation par M. BERTRAND, représentant du bureau d'étude CITADIA

L'identification des enjeux a été effectuée sous la forme d'un tableau AFOM (Atout Force Opportunité Menace) dans 9 thématiques : Biodiversité / Paysage / Risques / Eau Déchets Carrières / Air Energie / Contexte Sociétal / Habitat Foncier Immobilier / Economie / Mobilité.

M. BERTRAND présente la méthodologie qui a été développée pour la réalisation de chacun des tableaux AFOM :

- Rappel des Atouts et Faiblesses principaux, représentant des faits, à laquelle est appliquée une méthode de scoring pour déterminer ceux dont la valeur est prépondérante ;
- Proposition des Opportunités et des Menaces identifiées par CITADIA et les personnes ressources, représentant les enjeux du territoire, sur lesquels les personnes membres du COPIL vont pouvoir échanger ;

Remarques & Echanges

Plusieurs élus souhaitent apporter des corrections à ce qui a été indiqué dans la thématique Eau Déchets :

- le réseau d'assainissement non collectif a fait l'objet d'un diagnostic poussé visant à identifier les problèmes liés à son fonctionnement, à l'exception d'un ou deux sites. Des solutions visant à y remédier sont en attente de mise en œuvre ;
- les communes disposent d'informations sur le rendement et les taux de fuite des réseaux d'adduction d'eau potable. Ces informations seront à demander ;
- compte tenu des difficultés rencontrées dans la gestion du réseau intercommunal d'assainissement des eaux usées, plusieurs élus ne jugent pas opportun dans l'immédiat de développer un réseau intercommunal d'adduction d'eau potable.

Concernant la thématique des déchets, il est rappelé que développer une filière courte, avec un traitement plus proche que Ventavon paraît difficile. Il est également précisé que le Briançonnais s'engage depuis plusieurs années à diminuer la quantité de déchets produits sur son territoire, notamment par une amélioration du taux de tri des déchets et le traitement sur place des déchets verts. A titre d'exemple, 150 tonnes de déchets ont été gagnés en deux mois par rapport à l'année passée.

M. AROLFO, maire de Pragellato et président de la conférence des Hautes Vallées, souligne l'importance du travail partenarial qui existe entre le Briançonnais et la communauté de montagne du Pinerolese. Les deux collectivités appartiennent à un même territoire de montagne et traitent des mêmes problématiques sur le positionnement touristique, sur la résidentialisation secondaire éfrénée ou sur l'importance du maintien de l'hôpital Briançonnais dans l'attractivité et la qualité de cadre de vie locales. Dans cette période de difficultés économiques, où des décisions prises à l'extérieur des territoires peuvent lourdement impacter ceux-ci, la poursuite de ce travail transfrontalier s'avère primordial. M. AROLFO souligne de ce fait le travail partenarial effectué par le SCoT, aussi bien avec les représentants italiens qu'avec la population locale.

M. AROLFO souligne donc l'importance de dépasser les petites visions pour s'inscrire dans la compétition mondiale en regroupant les vallées italiennes et le Briançonnais. A ce titre, plusieurs idées pourraient être développées, comme améliorer la circulation entre les deux vallées (par la mise en place d'une navette par exemple), d'autant plus qu'un nouveau programme de coopération transfrontalière vient de démarrer ; il y a donc de l'argent disponible et il faut s'engager dans des projets communs.

M. FROMM appuie également l'importance du développement d'une offre territoriale élargie : les touristes ne font pas de différences entre le Haut Piémont et le Briançonnais. Il existe des projets et des difficultés communes, sur l'agriculture ou les PME (etc.) qui peuvent être des supports de développement transfrontalier, comme il y en a déjà eu par le passé. Il convient pour cela de dépasser les frontières des territoires et les frontières des esprits.

Suite à une question portant sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, il est précisé que l'enquête publique s'est terminée ce lundi midi. La CCB s'est exprimée comme EDSB et divers associations sur le caractère très précis de l'échelle de restitution du SRCE.

Compte-rendu Atelier

Présentation du planning futur

M. BERTRAND, détaille les prochaines étapes de l'élaboration du SCoT :

- Écriture du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) pour début avril : création d'un « document martyr » pour validation Etat/PPA ;
- Envoi aux communes autour du 20 avril pour validation ;
- Réunion de terrain à préciser début juin pour visiter les sites à enjeux ;
- Organisation d'une réunion publique fin juin sur le diagnostic et l'EIE.

Il est rappelé que les dires émis par les PPA, détaillant leur vision des enjeux, leurs attentes et apportant des données complémentaires, seront intégrés et pris en compte dans le cadre de la démarche SCoT. A ce titre, les représentants de la CCI précisent que leur étude sur l'économie briançonnaise sera rendue entre fin avril et début mai. Il est également rappelé que la restitution définitive du diagnostic agricole de Terr'Aménagement aura lieu vendredi matin à 10 h.

SCoT du Briançonnais : Liste des réunions (non exhaustive)

PHASE DIAGNOSTIC

Dates / lieu	Publics	
Février 2013 : Briançon	délibération périmètre / Conseil communautaire	
25 mai au 3 juillet 2013 Tournée du SCoT dans les 13 communes	Elus, tout public	
13 janvier 2013 Atelier environnement	Elus, associations, citoyens, PPA	Power Point, vote électronique (sondage en temps réel)
10 février 2013 Atelier Economie, habitat, déplacements	Elus, associations, citoyens, PPA	Power Point, vote électronique (sondage en temps réel)
3 mars 2013 : Enjeux du territoire	Elus, associations, citoyens, PPA	Power Point, vote électronique (sondage en temps réel)
Tournée d'entretiens avec les agriculteurs des 13 communes		
10 juin 2014 La Salle Réunion publique de présentation du diagnostic	Elus + tout public	Exposition 4 panneaux

Phase PADD

Dates / lieu	Publics	
Phase de lancement 17 juillet 2014	GF + FINE	PowerPoint de lancement Présentation par la CCI de son diagnostic économique
06 octobre 2014	VP + DGS + Référent SCoT	Construction des scénarios
07 octobre 2014 Altipolis	Elus + adhérents UPE 05	Présentation du diagnostic à l'UPE
20 et 21 octobre 2014 : Entretiens communaux	Elus + techniciens	
19 novembre 2014	VP + DGS + Référent SCoT	6 tendances
Décembre 2014 à janvier 2015 : Tournée des petits déjeuners du SCoT	Transport de l'expo SCOT dans les communes	09/12/2014 – Briançon 27/01/2015 - Puy Saint André 16/12/2014 – Névache 03/02/2015 - Val des Prés 23/12/2014 - Villar d'Arène 10/02/2015 - Montgenèvre 30/12/2014 - Puy St Pierre 7/02/2015 - La Salle 06/01/2015 - St Chaffrey 24/02/2015 - La Grave 13/01/2015 – Cervières 03/03/2015 - Villard St P. 20/01/2015 - Le Monétier les Bains
Atelier Groupe 1 Agglomération Briançonnaise	2 réunions : 09 décembre 18 décembre	
Atelier Groupe 2 « Les Stations »	3 réunions : 10 décembre 14 janvier 04 février	
Jeudi 05 février 2015	PADD Scot Tarentaise Vanoise	
Mercredi 18 mars 2015 CCB 14h30	VP + DGS + Référent SCoT 15 pax	Pwpt Conclusions des Ateliers CR des Ateliers questionnaire
16 Avril 2015 Réunion Conseil de Développement	7 membres du Conseil	Travail sur le sommaire détaillé
Mercredi 22 avril 2015 Atelier Public CCB 18h	13 personnes + 2 élus Animation Julien Bertrand et Kevin Guerel	

Liste des réunions

Jeu 23 avril 2015 Atelier Public Altipolis 8h30	20 personnes (Eco) Animation Kevin Guerel 18 pax	
Réunion 23 avril 2015 Villard St Panrace 8h30	VP + DGS + Référent SCOT	PWPT 4 axes développé/ version écrite
Réunion 27 Mai 2015	VP + DGS + Référent 16 pax	PWPT 4 axes dans un nouvel ordre : eco en 1 ^{er} Sommaire détaillé
Réunion 09 Juin 2015	VP + DGS + Référent 20 pax	Pwpt 4 axes corrigé des remarques de MGT et LSLA / Sommaire détaillé + UTN / Résidences secondaires
Réunion 22 juin 2015	VP + DGS + Référent	Pwpt Version écrite + organisation de la réunion publique du 26/06
Réunion Publique 26 juin Salle du Prorol à Briançon	Présentation oral des 4 axes à 4 voix (GF + AF + PL + Citadia) 45 Pax	Expo des 6 panneaux (4 Diag + 2 PADD)
07 Juillet 2015 Conseil communautaire (La Grave)		Délibération + Débat en conseil communautaire
Mardi 15 septembre 2015	4 ^{ème} Comité technique des PPA 47 pax	Présentation du PADD + UTN

Phase DOO

Dates / lieu	Publics	
15 septembre 2015 Réunion de lancement DOO		PowerPoint de lancement : Organisation en 5 groupes de travail : PowerPoint UTN + fiche + Calendrier
05 octobre 2015 : prépa UTN	13 VP	Fiches UTN
02 et 03 novembre 2015 Ateliers en 5 groupes	VP / élus / PPA / citoyens	PowerPoint et CR
05 et 06 novembre 2015 Ateliers en 4 groupes + débriefing	VP / élus / PPA / citoyens	PowerPoint et CR
05 janvier 2016 : atelier logement	VP / DGS/ Référents ScoT	
11 janvier 2016 SAFER rendu étude BVSM	VP / DGS/ Référents ScoT	Note juridique BVSM, Cartographie par communes
AMI Transition énergétique 29 février	Copil + Bureau des Maires	
Atelier Agriculture 16 février 2016		
Atelier Economie 10 mars 2016		
Atelier TVB 10 mars 2016		
28 avril RV individuels CITADIA + cnes	Maires + DGS + référents	Un RV par Commune
Atelier général DOO 24 juin 2016	PPA + Elus + référents SCOT	
26 au 28 juillet 2016 : DOOT avec le consultant	Maires + P. Caparros + OTS	Un RV proposé par commune
9 août 2016 : La Salle-les- Alpes : réunion publique	Membres associations + élus : 130 pers.	Présentation avancement Scot à la demande de Guisane Ouverte : A. Fardella / P. Leroy
4 octobre 2016 : Atelier DOO	PPA + Elus + référents SCOT	PowerPoint
4 octobre 2016 : Atelier DOOT + UTN	PPA + Elus + référents SCOT et Tourisme	PowerPoint
23 novembre 2016 : Réunion générale validation DOO	PPA + Elus + référents SCOT + associations	PowerPoint DOO
23 novembre 2016 : Réunion publique DOO Briançon	Elus + population	PowerPoint Spécifique – Présentation G. Fromm / S. Fine / P. Leroy

REGISTRE DONETIE LES BAINS

Briançon, le 26/08/2013

SCOT

L'Association Nature Montagne Ski Serre-Chevalier souhaite rappeler aux élus que dès le débat public du 4 août 2012 portant sur l'urbanisme dans la vallée, les trois maires présents avaient donné leur accord pour associer NMS Serre Che, à titre bien sûr purement consultatif, aux réflexions accompagnant l'élaboration du SCOT dans la communauté de communes. Répondant à l'invitation faite aux associations, NMS Serre Che rejoindra donc volontiers les travaux de travail. Elle pourra y participer soit physiquement, soit par la remise de documents en temps utile, sur la base des 9 propositions que l'association a développées à l'occasion du débat public, sa disponibilité est entière, que les responsables soient présents dans la vallée ou non. Selon besoin, la représentation peut être assurée.

Pour l'association NMS Serre Che
un administrateur
Paul VIÉRIN



Registre de la concertation

LA SALLE LES ALPES

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le 27 Avril 2015
 Dans le cadre de l'élaboration du SCOT
 et notamment la préservation de l'environnement
 je souhaite que les axes d'arrosage qui
 font partie de notre patrimoine montagnard
 et nécessaires à l'exploitation agricole de
 nos zones de montagne soient pris en compte
 fait à La Salle les Alpes - Pierre Remi dit Billy

AR PREFECTURE

005-24 05 04 33 - 2017 06 27 2017 65-DE
 Regu le 06/07/2017

Registre de la concertation

REGISTRE VAL DES PRÉS

Jacques DEMOULIN

Chemin du Touron
 05240 La Salle les Alpes
 Tél. : 06 07 31 15 14
 jacques.demoulin@wanadoo.fr

ARRIVÉ

- 1 JUL. 2015

MAIRIE
VAL DES PRÉS

Monsieur le Président

Le Bez, le 27 Juin 2015

Copie

Comme suite à la réunion publique du 26 Juin, le présent courrier rassemble des observations qui me semblent devoir être faites et certaines intégrées soit dans le PADD soit, pour certaines, dans le DOO.

1 - Remarques de portée générale

1 - 1 Le projet de PADD semble ignorer la formidable position géographique du Briançonnais situé sur l'axe Grenoble - Turin entre, au Nord, la Maurienne pour laquelle la réalisation du tunnel de base du Lyon - Turin va accélérer le développement économique et, au Sud, le Val de Durance... Position exceptionnelle en théorie, car les infrastructures de transports dans ces quatre directions laissent toutes à désirer quand elles ne sont pas coupées... L'amélioration de celles-ci permettrait pourtant au Briançonnais de devenir un carrefour, véritable plaque tournante, entre ces quatre pôles en fort développement économique.

Le projet de PADD ne peut ignorer cette situation à laquelle il est urgent et facile de remédier notamment par un désenclavement ferroviaire qui outre les avantages offerts par les ouvertures vers le Nord et l'Italie et leur réseau TGV, garantirait de la pérennité de la ligne du Val de Durance.

Quels que soient les axes de développement économique souhaités, il est illusoire d'imaginer qu'ils puissent être suivis sans amélioration notable de l'accessibilité au Briançonnais.

Le projet de PADD qui met, à juste titre, l'accent sur la protection de l'environnement, la nécessité d'améliorer les transports et les économies d'énergie ne peut ignorer la réalisation de la liaison ferroviaire Briançon - Bardonnèche qui est le seul moyen de poursuivre simultanément ces trois objectifs tout en améliorant l'accessibilité du Briançonnais et en ralentissant la progression de l'usage de l'automobile.

1 - 2 Le tourisme qui est dans le Briançonnais, l'activité principale, a besoin d'une mutation profonde plutôt qu'un développement, en particulier sur les points suivants :

- Désaisonnalisation : Envisager une montée en gamme des équipements, des hébergements et des prestations et adapter l'offre hôtelière aux attentes actuelles de la clientèle pour conquérir les clientèles étrangères. Doter le territoire d'équipements (salles, équipements de congrès...) pour l'accueil d'une clientèle « affaires » en intersaison.

- Mise en valeur des sites les plus remarquables : remplacement du téléphérique de la Meije, équipement du Chaberton ; amélioration des accès et de l'accueil au Granon, au Galibier... réouverture et entretien de certaines routes de montagne desservant le patrimoine fortifié...

- Mise en valeur des spécificités géologiques (achèvement des installations du Géoparc) et de la biodiversité (Jardin Alpin, Galerie de l'Alpe au Lautaret).

- Amélioration de l'entretien des sentiers et chemins tant en fond de vallée (y créer des points d'information, d'accueil ou de repos) qu'en altitude.

... / ...

Monsieur le Président de la CCB
 Les Cordeliers
 1 rue Aspirant Jan
 05105 Briançon

Registre de la concertation

- Diversification des activités touristiques et sportives :

= création d'un golf dans la vallée de la Guisane pour y générer de l'activité en intersaison et assurer une protection efficace du fond de vallée contre toute urbanisation ;

= construction de points d'accueil avec vestiaires, toilettes, buvette, consignes... au départ des itinéraires de trails, de randos ou de VTT ;

= création d'un plan d'eau suffisant pour l'apprentissage de sports nautiques – dériveur, aviron, canoë, planche à voile - et des autres formes de glisse aquatiques – paddle, ...).

L'attractivité du territoire reposant pour l'essentiel sur la qualité de l'environnement, toutes les réalisations ci-dessus évoquées doivent être faites dans un souci de protection et de mise en valeur des sites, du patrimoine et des paysages.

L'inscription au SCoT vaudra pour certains projets approbation de la procédure d'UTN de massif, il est donc à la fois important de ne pas oublier de projets et d'autre part d'avoir une certaine ambition, le SCoT couvrant une vingtaine d'années ; l'inscription au SCoT n'entraîne pas une obligation de réalisation et certains projets pourraient être abandonnés si, avec du recul, ils ne paraissent plus opportuns.

2 – Remarques au fil de l'exposé du 26 Juin 2015

2 - 1 - L'attractivité des nouvelles plateformes économiques évoquées implique aussi qu'elles aient une bonne accessibilité, tant pour le personnel qui y serait employé que pour les clients et les éventuelles livraisons aux entreprises qui y sont installées. Il est en particulier indispensable que les zones commerciales les plus importantes soient desservies par les transports en commun, non seulement par les transports urbains de Briançon, mais aussi par ceux qui desservent les vallées.

2 - 2 – Ce qui est dit sur les « centralités valléennes » est bien peu important par rapport à la nécessité de lutter contre le mitage et de stopper la consommation d'espace par l'urbanisation pour tenir compte de l'importance des paysages dans l'attractivité touristique.

2 - 3 – Lits froids : Même s'il est nécessaire de lutter contre la multiplication des résidences secondaires peu occupées, les propriétaires restent les seuls décideurs de l'usage de leurs biens ; de même les acquéreurs dans les nouveaux programmes immobiliers (hors logement social). Les mesures proposées sont-elles susceptibles « d'encadrer la réalisation de nouvelles résidences secondaires » ?

2 - 4 – Enseignement supérieur : Il faudrait mettre l'accent sur la nécessité d'avoir à Briançon un pôle universitaire (tourisme, santé, environnement, biologie, ..?) Mais un tel pôle nécessiterait aussi une accessibilité notablement améliorée....

2 - 5 – Desserte des grands équipements : Briançon ne concentre pas les principaux équipements qui doivent être desservis ; les départs des remontées de Chantemerle et de Villeneuve sont les points les plus fréquentés, dépassant largement les centres commerciaux de Briançon.

2 - 6 – Mobilité : En plus des éco - mobilités citées, il manque le choix des modes proposés. L'analyse des besoins aurait gagné en clarté si elle séparait clairement les besoins de mobilité des habitants (permanents) et ceux des vacanciers (problèmes d'accessibilité au Briançonnais).

2 - 7 – Qualité des paysages : Plus que d'entretien des paysages, le Briançonnais a besoin de requalifier ceux des piémonts (lutte contre le mitage, éradication des bâtiments agricoles inachevés ou inoccupés, ...).

2 - 8 – Protection des alpages : La dégradation des alpages par le surpâturage ou simplement la présence d'ovins dans des zones de végétation déjà en voie de disparition ne sont pas cités malgré l'importance des dégâts constatés (sommets de la Cucumelle, de la Montagne de l'Eychaude, pentes de Cristol et des Cibières pour ne citer que quelques exemples sur la commune de La Salle. L'élevage ovin doit être clairement limité et réorienté vers les bovins, meilleurs protecteurs de l'environnement (cf « la vache tondeuse en Savoie »).

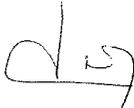
2 - 9 – Energies : S'il est indispensable de promouvoir la rénovation thermique des bâtiments et d'une manière plus générale les économies d'énergie, il est pour le moins surprenant de contester « le tout électrique » qui est le moins polluant des modes de chauffage et le plus pertinent sur un territoire déjà largement exportateur d'électricité et dans lequel on souhaite encore développer la production d'électricité (qui se transporte mal).

2 - 10 – Ressources en eau : L'allusion aux canons à neige au sujet de la disponibilité des ressources en eau est à apprécier à sa juste consommation ; la consommation d'eau de l'ensemble des installations de neige artificielle de Serre Chevalier est de l'ordre de grandeur du prélèvement dans la Guisane d'un seul des canaux d'irrigation existants et il y en a plus d'une dizaine... ! D'autre part la production de neige artificielle ne fait que retarder la fonte et le retour de l'eau au milieu naturel ; ce qui est peut – être bénéfique avec le réchauffement climatique.

2 - 11 – La création de nouvelles entités (autorités énergétique, agricole, foncière,...) si elle peut être évoquée dans un SCoT n'a sûrement pas sa place dans un PADD, car il s'agit clairement de moyens à mettre en œuvre pour la réalisation du programme et pourrait donc trouver sa place dans le DOO. Mais ces nouvelles entités sont-elles toutes indispensables ?

Telles sont les remarques et observations formulées ici sont faites à titre personnel mais, après approbation par leur conseil d'administration, elles pourraient constituer l'avis des associations que je représente généralement. Copie du présent courrier sera envoyé aux maires de la CCB.

En restant à votre disposition ainsi qu'à celle de vos collaborateurs et des élus de la CCB pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques DEMOULIN

Registre de la concertation



DÉPARTEMENT *Hauts-Alpes*

COMMUNE *Briançon*

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : *la concertation continue tout au long de l'élaboration du SCOT du Briançonnais*

Lieu de la concertation : _____

réf. 501 071



AR PREFECTURE

005-24 05 04 33 - 2017 06 27 2017 65-DE
Registre de la concertation
Reçu le 06/07/2017

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : *la concertation continue tout au long de l'élaboration du SCOT du Briançonnais.*

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ *Conseil Communautaire*
en date du *09 juillet 2013*
je soussigné(e) ⁽²⁾ *Gérard Fromm, Président du SCOT*
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À _____, le _____

signature

Gérard Fromm

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

réf. 501 071 Berger-Levrault (1501), tél. : 05 83 38 83 83

OBSERVATIONS DU PUBLIC

les Briançonnais étaient bien informés de ce qui se passe dans leur ville parfaitement
Peut de commentaires sont à écrire !!

V
/

Gap, le 05 février 2017

*Société alpine de Protection de la Nature (SAPN)
Collectif pour la Vallée de Cervières
Association d'Etude et de Sauvegarde de la Vallée de Cervières (AESVC)
Arnica Montana (AM)
Club alpin Français de Briançon
Centre Briançonnais de Géologie alpine (CBGA)
Syndicat national des Accompagnateurs en montagne 05 (SNAM05)
Mountain Wilderness (MW)
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA (LPO PACA)
France Nature Environnement 05*

**Avis et observations relatifs au projet de DOO du Scot du Briançonnais
(Version 7 transmise le 26 janvier 2017)**

Nous vous remercions de nous avoir transmis la dernière version (V7) du projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du projet de SCOT du Briançonnais. Nous apprécions en particulier les échanges constructifs que nous pouvons avoir avec l'ensemble des participants et en particulier avec les élus des communes,

Nous vous confirmons notre satisfaction concernant l'évolution des travaux engagés et les premiers résultats de nos échanges qui se traduisent par un projet de DOO relativement équilibré, même si certains points restent pour nous peu satisfaisants comme nous l'avons indiqué dans notre courrier du 15 janvier dernier.

Le projet de DOO que vous nous avez transmis le 26 janvier dernier attire de notre part les observations suivantes (en sus de celles formulées le 15 janvier) :

Les fonctionnalités écologiques.

Le DOO (V7) consacre de longs développements à la prise en compte et au maintien des continuités écologiques sur le territoire du Briançonnais. Ces dispositions répondent aux observations et suggestions que nous avons formulées lors des réunions de travail de ces derniers mois.

Prise en compte du patrimoine naturel.

La Haute Romanche, La Haute Guisane, le massif du Galibier, le Col du Lautaret ; la vallée de la Clarée, le massif du Chenaillet, la Haute vallée de la Serveyrette, le Massif des Ecrins sont mondialement connus pour leurs richesses naturelles (faune et flore) exceptionnelles. Pour autant la prise en compte de celles-ci dans le DOO nous semble inachevée. L'inventaire des zones naturelles écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF) est utilisé comme base d'identification des espaces hébergeant un intérêt patrimonial particulier. Mais la traduction cartographique en est incomplète. En particulier, nous pensons que les ZNIEFF de type 1 aurait pu être utilisées pour identifier les zones à forte valeur patrimoniale.

On notera qu'il en est de même pour le patrimoine géologique : deux pages de descriptifs généraux et pas une mention des nombreux sites exceptionnels et en particulier du Chenaillet...

Registre de la concertation

Chenaillet

L'absence d'analyse aboutie des paramètres naturalistes et environnementaux discrédite les propositions de protection du massif du Chenaillet ; le zonage et la nature des dispositifs de protection proposés ne reposent sur aucun élément technique (ils ne suivent pas le zonage ZNIEFF). L'absence de proposition de protection sur le versant nord du Chenaillet et en particulier sur les sources de la Durance conforte toutes les suppositions de projets d'aménagement destructeurs du patrimoine naturel. La valeur patrimoniale (naturaliste et géologique) du site n'est même pas évoquée dans le rapport du DOO et ne vient donc pas argumenter les dispositions particulières à ce site proposées par le DOO ; ce qui confirme l'idée que la protection du site n'est pas souhaitée... Nous réitérons notre souhait d'une analyse sérieuse des paramètres naturalistes et environnementaux susceptible d'argumenter des propositions concrètes de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel du Briançonnais

Parc national des Ecrins

Cette lacune d'analyses environnementales se traduit également par des erreurs matérielles dans la cartographie, en particulier celle concernant le parc national des Ecrins. En l'occurrence, la totalité des territoires des communes de La Grave, Villar-d'Arène et Monetier les Bains fait partie du parc national des Ecrins. Une partie de leur territoire est classée dans le cœur du parc national, le reste en aire d'adhésion (L331-1 du code de l'Environnement) ; les notions de « zone périphérique » et de « zone centrale » sont obsolètes (Page 57 par ex). A noter que le §III de l'article L331-3 du code de l'Environnement précise que les documents d'urbanisme des communes d'un parc national « doivent être compatibles avec les objectifs de protection et les orientations de la charte du parc national » ; cette disposition s'applique au SCOT (CU L131-1).

Le réseau hydrographique

La seule page consacrée au réseau hydrographique n'évoque même pas la valeur écologique et piscicole des cours d'eau. Les ressources en eau ne sont pas analysées. Il s'agit pourtant d'un paramètre essentiel pour le développement urbain, touristique et économique du Briançonnais. La Guisane est considérée comme dégradée, pourtant ses sources ont une forte valeur patrimoniale (elles sont protégées par un arrêté préfectoral de protection de biotope, non mentionné dans le DOO).

Par ailleurs le DOO ne semble pas faire référence au SDAGE RM avec lequel il doit être compatible (CU L131-1). Celui-ci pointe pourtant un certain nombre de difficultés concernant les rivières et torrents du Briançonnais qu'il faudra résoudre avant 2021 : rétablissement des continuités écologiques et restauration de la morphologie sur la Guisane, la Durance, la Clarée et la Cerveyrette), gestion hydrologique liée aux prélèvements sur la Clarée et la Haute Durance, pollution domestique en aval de Briançon, gestion de la ressource (prélèvements excessifs) sur la Guisane et la Durance ...

Le zonage Natura 2000 couvre la totalité du bassin amont de la Cerveyrette (Marais du Bourget) pour autant le rapport n'évoque que la capacité de stockage du barrage de Pont Baldy. La cartographie ne fait apparaître que les usines hydroélectriques ??? (elle est d'ailleurs incomplète!).

Par ailleurs, le DOO affiche vouloir « encourager les installations hydroélectriques : principale source d'énergie renouvelable sur le territoire » ; Une telle option sans aucune restriction est incompatible avec des objectifs de préservation des cours d'eau.

Les Unités touristiques nouvelles

Nous réitérons notre demande d'une réunion de travail sur cette thématique. Plusieurs fiches descriptives sont encore incomplètes dans la version 7 du DOO, et d'une manière générale les descriptifs sont particulièrement trop succincts.

Nous constatons avec satisfaction que la plupart des projets sont situés à l'intérieur des enveloppes urbaines ou des domaines skiabiles existants. Nous confirmons néanmoins notre souhait de ne pas voir des espaces actuellement non aménagés faire l'objet d'un projet UTN : c'est en particulier le cas pour les projets concernant le Vallon de la Vachette et la liaison Cesana-Rocher de l'Aigle. Il s'agit de préserver des espaces pas ou peu aménagés, respectant les paysages naturels, d'une grande valeur touristique, car recherchés par les amateurs de sports de nature (randonnées été-hiver par ex) de plus en plus nombreux.

Par ailleurs nous nous interrogeons sur la nature exacte des projets concernant le Dôme de la Lauze, le chef lieu de la Grave et le col du Lautaret.

Domaines de ski nordique

La cartographie identifie des « domaine de ski nordique ». Cette identification ne nous paraît pas opportune. Elle ne répond à aucune définition ou disposition réglementaires. Par contre, par extension et assimilation (certes sans doute abusives) aux définitions réglementaires des domaines skiabiles qui ciblent toutes la pratique du ski alpin, cette cartographie pourrait avoir pour les collectivités concernées, des conséquences contraignantes en matière de gestion et de responsabilité. Cette confusion pourrait également avoir des effets secondaires négatifs sur le plan environnemental.

L'agriculture

L'agriculture est un paramètre majeur du développement économique et de préservation des paysages du Briançonnais. Il nous paraît indispensable que le SCOT détermine des zones agricoles protégées (ZAP). Le rapport du DOO (page 67) est clairement favorable à la définition de telles zones. Pour autant, la démarche n'est pas finalisée : aucune ZAP n'est clairement identifiée. C'est une lacune grave du DOO ; la diminution des espaces agricoles ne sera pas enrayerée. Par ailleurs lors des Groupes de travail, l'hypothèse de la création de hameaux agricoles a été évoquée. Nous ne retrouvons pas dans le DOO de telles propositions.

L'agriculture nous paraît être le parent pauvre du projet de SCOT.

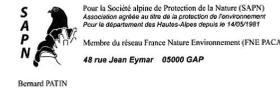
Préservation des paysages

La perception des paysages est très subjective. Néanmoins la qualité des paysages ruraux, agricoles, pastoraux et montagnards du Briançonnais ne fait pas l'objet de contestation. Cette reconnaissance unanime pourrait se traduire par la mise en œuvre d'une directive paysagère au titre du L350-1 du code de l'environnement. Elaborée en concertation étroite avec les collectivités, elle peut être un outil performant de préservation des paysages et de gestion de leur évolution.

Nous restons, bien entendu à votre disposition pour toute séance de travail que vous jugeriez utile.

Pour le Collectif associatif du Briançonnais

La SAPN



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Briançonnais



PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC

MARDI 10 JUIN | **RÉUNION PUBLIQUE**

Espace Grand Serre-Che
1er étage de la Maison de la Montagne
LA SALLE LES ALPES

 **20H**

Plus d'informations sur www.ccbrianconnais.fr/SCOT.html



AR PREFECTURE
005-24 05 00439-2017 0627-2017_65-DE Affiche
Recu le 06/07/2017

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Briançonnais



PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

MERCREDI 23 NOVEMBRE | **RÉUNION PUBLIQUE**

Salle du Prorel
Avenue René Froger
BRIANÇON

 **18H**





SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Briançonnais



VENEZ PARTICIPER AUX ATELIERS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

MERCREDI 22 AVRIL

📍 Communauté de communes du Briançonnais
Salle du conseil communautaire

🕒 18H - 19h30

JEUDI 23 AVRIL

📍 ALTIPOLIS
Pépinière d'entreprises

🕒 8h30 - 10h

INSCRIPTION au 04 92 54 52 56 ou mail a.poyau@ccbrianconnais.fr



Plus d'informations sur www.ccbrianconnais.fr/SCOT.html

AR PREFECTURE
005-24 05 00439-2017 0627-2017_65-05 Affiche
Recu le 06/07/2017



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Briançonnais



PRÉSENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

VENDREDI 26 JUIN 2015

RÉUNION PUBLIQUE

📍 Salle de l'ancienne école du Prorel à Briançon

🕒 20H30

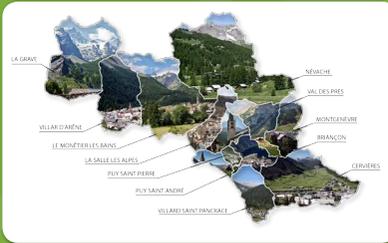


Plus d'informations sur www.ccbrianconnais.fr/SCOT.html



Le SCoT du Briançonnais, un document qui planifie le devenir du territoire

L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



L'ACCESSIBILITÉ D'UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

- UN SCOT TRANSFRONTALIER LIÉ À LA RÉGION URBAINE TURINOISE
- UNE PROXIMITÉ AVEC DE GRANDES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION
- UN ENCLAVEMENT DE HAUTE MONTAGNE DANS LES HAUTES VALLÉES
- UNE POLITIQUE DE DÉPLACEMENT TRANSFRONTALIÈRE: LE PROJET TRIA
- UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ ET DE DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER
- UNE VOIE VERTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉCOMOBILITÉS



Diagnostic



Le PADD : des orientations pour le devenir du territoire

L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



LE PADD



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, deuxième étape du SCoT définit les grandes orientations de développement pour le territoire sur les 15 prochaines années.

Ce projet fixe 4 axes piliers de la construction du Briançonnais à l'horizon 2030.

Le PADD est la pièce maîtresse du SCoT :

- Il définit les orientations générales d'aménagement et de développement durable retenues pour l'ensemble du territoire.
- Il exprime de façon claire et accessible une vision stratégique du développement territorial, et se sa mise en œuvre sur une quinzaine d'années.

AXE N°1

L'ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE DU BRIANÇONNAIS

- Le Briançonnais, inscrit dans la compétitivité économique
- La complémentarité économique – une tradition alpine
- Un binôme gagnant – agriculture de proximité et ressources forestières à exploiter

D'ici 2030, le Briançonnais entend développer l'économie locale à travers le tourisme (qui reste le premier moteur de croissance économique), les énergies renouvelables, l'économie de la santé, l'agriculture et la sylviculture.



AXE N°2

RÉUNIR LE BRIANÇONNAIS AUTOUR DE SES COMPLÉMENTARITÉS EN SYNERGIE AVEC LE TOURISME



- La solidarité territoriale – clé de l'équilibre
- L'engagement pour l'accès au logement
- Se déplacer plus facilement

Dans ce deuxième axe, le Briançonnais affirme sa volonté de soutenir la croissance de l'agglomération par des projets urbains ambitieux et la création de pôles urbains attractifs dotés d'une offre de transport public étendue pour chaque vallée du Briançonnais. Il entend aussi renouer avec la croissance démographique.

PADD





Le PADD : des orientations pour le devenir du territoire

AXE N°3

L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE COMME AMBITION DU DÉVELOPPEMENT

- Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser
- Le Briançonnais un territoire d'excellence environnementale

Préservation et entretien des espaces agricoles, mise en valeur du patrimoine naturel, protection de la trame verte et bleue, cœur de biodiversité, et promotion d'un développement du territoire respectueux des ressources par la diversification de la production d'énergie renouvelable. Telles sont les objectifs de ce troisième axe.



Préserver la fonctionnalité de la trame verte



AXE N°4

CHANGER D'ÉCHELLE DANS L'ACTION INTERCOMMUNALE

- La marque touristique du Briançonnais à faire reconnaître
- Toutes les énergies positives au service de la transition énergétique
- Une politique publique de l'habitat renforcée pour éviter le mal-logement
- Une compétence mutualisée autour des déplacements et des mobilités
- Une intervention publique décisive pour la sauvegarde de l'agriculture
- La couverture numérique du territoire



L'organisation territoriale du Briançonnais



L'engagement dans la cohérence territoriale impose de repenser les conditions de la Gouvernance, et l'efficacité de ses relais techniques pour conduire le Briançonnais vers ses propres conditions de succès pour un développement plus durable dans l'intervalle 2015-2035.

PADD



AR PREFECTURE
005-24 05 00439-2017 0627-2017_65-DE
Recu le 06/07/2017 Invitation

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale
du Briançonnais



INVITATION POUR :

UNE VISITE EN BUS DU TERRITOIRE ET UN DÉJEUNER CHAMPÊTRE

MERCREDI 11 JUIN Départ à **9h** et retour à **16h30** à la gare de **Briançon**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE au 04 92 54 52 56 ou mail a.poyau@ccbrianconnaiss.fr



Plus d'informations sur www.ccbrianconnaiss.fr/SCOT.html

AR PREFECTURE
 005-240500439-20170627-2017_65-DE
 Regu le 06/07/2017



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

du Briançonnais

Ecrivons ensemble notre territoire





ENEZ PARTICIPER AUX PETITS DÉJEUNERS DU SCOT !

**Dans votre mairie de 9h à 11h pour
découvrir et échanger, préparer l'avenir de votre territoire !**

02/12/2014 - Exposition au siège de la CCB

09/12/2014 - Briançon	27/01/2015 - Puy Saint André
16/12/2014 - Névache	03/02/2015 - Val des Prés
23/12/2014 - Villar d'Arène	10/02/2015 - Montgenèvre
30/12/2014 - Puy St Pierre	17/02/2015 - La Salle les Alpes
06/01/2015 - St Chaffrey	24/02/2015 - La Grave
13/01/2015 - Cervières	03/03/2015 - Villard St Pancrace
20/01/2015 - Le Monétier les Bains	

Plus d'informations sur
www.ccbrianconnais.fr/SCOT.html

